

Profil de la pauvreté, 1992

Rapport du
Conseil national du bien-être social

Printemps 1994

Canada

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1992

**Rapport du
Conseil national du bien-être social**

Printemps 1994

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:
Conseil national du bien-être social
Immeuble Jeanne Mance
Ottawa K1A 0K9
(613) 957-2961

Also available in English under the title:
Poverty Profile 1992

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1994
N° de cat. H67-1/4-1992F
ISBN 0-662-99883-9

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS	2
LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES	6
Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes individuellement	6
Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules	11
LA SITUATION SELON LES PROVINCES	17
LA SITUATION EN 1992	30
Type de famille	30
Autres différences par âge, sexe et type de famille	32
Travail	35
Nombre et âge des enfants	37
Niveau de scolarité	39
Propriétaires et locataires	41
Année d'immigration	43
Région de résidence	44
DEGRÉ DE PAUVRETÉ, ÉCART DE PAUVRETÉ ET QUASI-PAUVRETÉ	45
LES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU	51
EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS	60
Les petits salariés	60
Les enfants	63
Les femmes	72
Les personnes âgées	75
RENOIS	77
ANNEXE	78

INTRODUCTION

Le Profil de la pauvreté, 1992 est le dernier rapport en date d'une série que le Conseil national du bien-être social consacre à la pauvreté au Canada. Y sont présentées des statistiques nationales et provinciales pour l'année 1992, ainsi que des tendances depuis 1980.

Ce rapport, comme les précédents, constitue une analyse de données concrètes recueillies par Statistique Canada. Il indique quels segments de la population canadienne étaient pauvres à un moment donné, sans s'attarder cependant sur les causes de cette pauvreté ni proposer des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau. Des recommandations détaillées sont formulées dans d'autres rapports du Conseil national du bien-être social, notamment dans Le bien-être social au Canada : un filet de sécurité troué, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard, Réforme des pensions et Comment combattre la pauvreté chez les enfants.

Le Profil de la pauvreté, 1992 comprend des informations détaillées sur la pauvreté par type de famille, sexe, âge, niveau d'instruction ou de scolarité et quantité d'autres variables. Il s'agit de données sur l'ampleur de la pauvreté, c'est-à-dire qui précisent de combien les revenus des personnes touchées sont inférieurs au seuil de pauvreté. Il y a des précisions sur les revenus moyens des pauvres et sur leurs principales sources de revenu. Un chapitre est consacré à quatre groupes particulièrement préoccupants : les «petits salariés», les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Le Conseil national du bien-être social espère que le présent rapport apportera un éclairage supplémentaire sur un sujet qui devrait tenir à coeur aux Canadiens et Canadiennes. Au dernier décompte, un Canadien sur six était pauvre, et bien d'autres savent ce qu'est la pauvreté à cause des difficultés financières auxquelles sont confrontés des amis, des voisins ou des parents pauvres, habituellement pour des raisons indépendantes de leur volonté.

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Tous les ans, Statistique Canada réalise une enquête sur les ménages connue sous le nom d'Enquête sur les finances des consommateurs, afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête sur laquelle repose le présent rapport a été menée en avril 1993, sur un échantillon de 37 493 ménages choisis dans toutes les régions du pays, sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et à l'exclusion des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans des établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1992.

Statistique Canada a publié les résultats de cette enquête dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1992. Le présent rapport puise beaucoup de renseignements dans cette publication et dans un fascicule l'accompagnant intitulé Personnes à faible revenu, 1980-1990. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Kevin Bishop et Mme Edith Lamoureux de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil national du bien-être social, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu de Statistique Canada. On désigne par «seuils de faible revenu» les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, logement et vêtements représentent une part disproportionnée des dépenses des ménages. Au fil des ans, le Bureau a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer à 20 p. 100 cette part supplémentaire. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a déduit que les Canadiens et Canadiennes ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. 100 ou plus du leur aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit

d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de la collectivité en zone rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à 35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1992 sont dits «seuils de faible revenu ayant pour base 1986» pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements. Les 35 seuils de faible revenu pour 1992 sont présentés au tableau 1, ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1993 et les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1994 figurent en annexe.

TABLEAU 1					
SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1992					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Zones rurales
1	15 175 \$	13 328 \$	13 021 \$	11 870 \$	10 331 \$
2	20 569	18 068	17 650	16 089	14 005
3	26 146	22 965	22 434	20 450	17 801
4	30 105	26 439	25 830	23 547	20 494
5	32 891	28 888	28 221	25 726	22 392
6	35 703	31 355	30 632	27 924	24 305
7 et plus	38 399	33 727	32 949	30 036	26 142

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu, et le Bureau a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992 comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992. Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans le présent rapport se fondant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1986», elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1992».¹

Pour l'instant, le Conseil national du bien-être social a l'intention de continuer à utiliser les seuils de pauvreté ayant pour base 1986. Il les a utilisés dans d'autres rapports récents, et un changement d'année de référence pourrait être déroutant pour les lecteurs.

Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil national du bien-être social considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes de «pauvre» et de «faible revenu». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme «un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption». La plupart des données présentées dans ce rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent en-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même pour les personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules entrant dans la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1992, il y avait 303 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans. Le nombre total de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans était estimé à 520 000. Donc, le taux de pauvreté pour 1992 est de 303 000 divisé par 520 000, soit 58,4 p. 100.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois employées à la place de «taux de pauvreté». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent gagné par tous les membres d'une famille âgés de 15 ans ou plus, soit les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple, les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants, la sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions et les revenus divers (les bourses d'études et les pensions alimentaires, par exemple). Sont exclus les sommes gagnées ou perdues au jeu, les plus-values et moins-values, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les emprunts contractés ou remboursés, les règlements forfaitaires versés par des assurances et les revenus en nature.

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de «gains» plutôt que de «revenu», et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES

Ce sont les répercussions de la récession de 1990-1991 qui ont le plus influé sur les statistiques de la pauvreté pour 1992. Les taux de chômage ont atteint des sommets jamais vus depuis les années de l'immédiate après-récession de 1980-1981, et la montée du chômage a aussitôt entraîné une aggravation de la pauvreté en 1992 pour de nombreux groupes de Canadiens et Canadiennes appartenant à la population active et pour les personnes à leur charge. Les taux de chômage restant élevés, il n'est guère probable que les statistiques de la pauvreté pour 1993 s'améliorent un tant soit peu pour les personnes de moins de 65 ans.

Comme les années passées, la bonne nouvelle, c'est le recul continu de la pauvreté parmi les personnes âgées. Beaucoup de taux de pauvreté concernant différents groupes de personnes âgées de 65 ans ou plus ont touché des bas niveaux record en 1992. La baisse de la pauvreté parmi les personnes âgées s'explique principalement par les programmes publics de revenu de retraite mis en place il y a une trentaine d'années - notamment le programme de pensions de sécurité de la vieillesse et le programme du supplément du revenu garanti, sans oublier le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Le présent chapitre donne les grandes tendances nationales de 1980 à 1992 en se servant de deux types de mesures. La première consiste à considérer les Canadiens et Canadiennes individuellement; la seconde les classe en deux catégories, soit les membres d'une famille et les personnes vivant seules.

Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes, individuellement

L'une des catégories de données publiées par Statistique Canada indique le nombre de pauvres et les tendances de la pauvreté au niveau personnel (tableau 2). En 1980, on dénombrait un peu plus de 3,6 millions de personnes vivant dans la pauvreté, et le taux de pauvreté était de 15,3 p. 100. Ces deux chiffres ont augmenté après la récession de 1981-1982, puis ont baissé peu à peu jusqu'en 1989, et ont recommencé à augmenter en 1990. En 1992, on comptait plus de 4,3 millions de pauvres au Canada et le taux de pauvreté atteignait 16,1 p. 100.

TABLEAU 2
TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS

	Nombre de personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	15,3 %
1981	3 643 000	15,3 %
1982	3 951 000	16,4 %
1983	4 406 000	18,2 %
1984	4 397 000	18,1 %
1985	4 170 000	17,0 %
1986	3 976 000	16,0 %
1987	3 912 000	15,6 %
1988	3 744 000	14,8 %
1989	3 487 000	13,6 %
1990	3 821 000	14,6 %
1991	4 227 000	16,0 %
1992	4 320 000	16,1 %

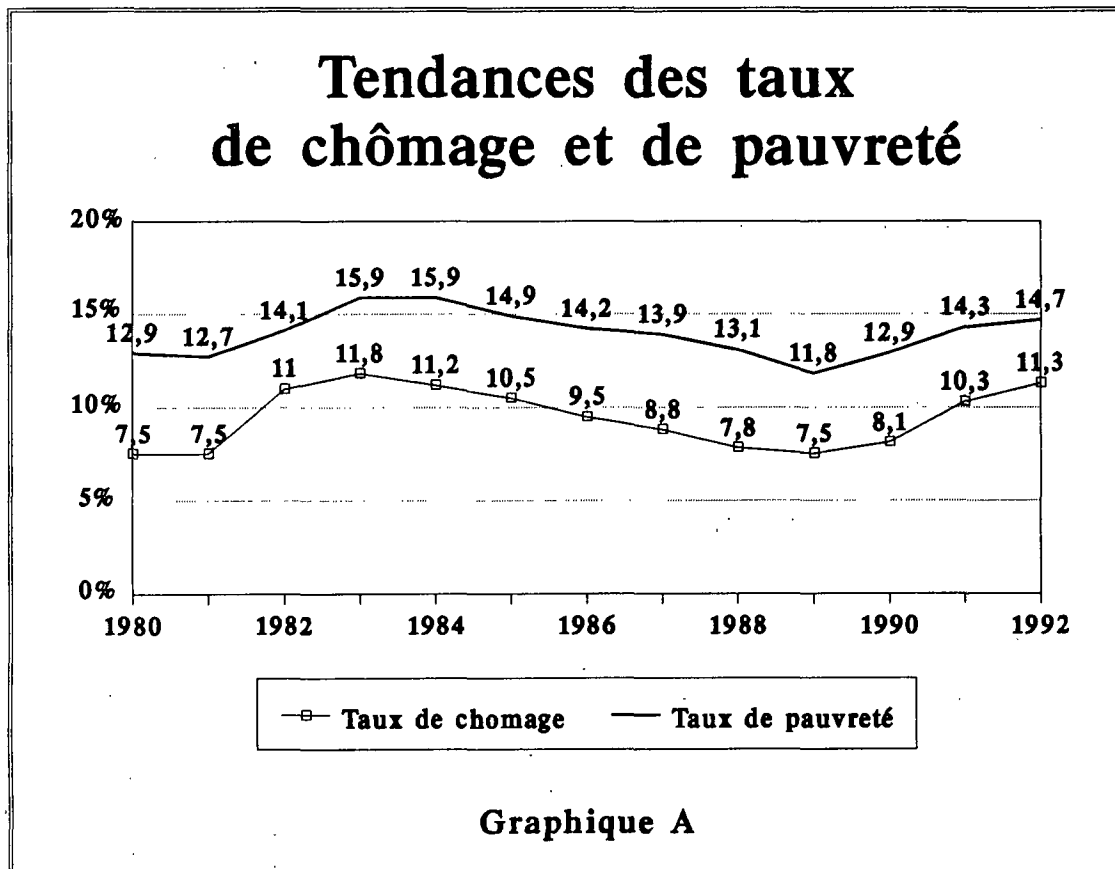
Nombre des autres statistiques de la pauvreté suivent la même courbe générale que les chiffres concernant l'ensemble de la population. Ainsi, la pauvreté chez les enfants s'est accentuée au début des années 1980 (tableau 3). Au plus creux de la vague, en 1984, plus de 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivaient dans la pauvreté et le taux de pauvreté chez les enfants était de 19,6 p. 100. Ensuite, ces chiffres ont diminué jusqu'en 1989, puis sont repartis à la hausse. En 1992, on dénombrait plus de 1,2 million d'enfants pauvres et le taux de pauvreté était de 18,2 p. 100.

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans ce rapport.

TABLEAU 3		
<u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS</u>		
	Nombre d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	984 000	14,9 %
1981	998 000	15,2 %
1982	1 155 000	17,8 %
1983	1 221 000	19,0 %
1984	1 253 000	19,6 %
1985	1 165 000	18,3 %
1986	1 086 000	17,0 %
1987	1 057 000	16,6 %
1988	987 000	15,4 %
1989	934 000	14,5 %
1990	1 105 000	16,9 %
1991	1 210 000	18,3 %
1992	1 218 000	18,2 %

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et l'une des principales raisons de cette pauvreté est la pénurie de bons emplois. Il n'est donc pas étonnant de constater que les taux de pauvreté parmi les adultes de moins de 65 ans suivent le taux de chômage dans son évolution.

Le graphique A présente deux courbes, celle du taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans ou plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 65 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active. On voit que les deux courbes restent parallèles dans les phases ascendantes et descendantes. En 1980, le taux de chômage était de 7,5 p. 100 et le taux de pauvreté dans le groupe des 18 à 65 ans, de 12,9 p. 100. En 1992, ces taux s'établissaient à 11,3 p. 100 et 14,7 p. 100 respectivement.



Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans le groupe des 65 ans ou plus en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

Les pensions se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années et cela transparaît dans les taux de pauvreté et dans le nombre de pauvres parmi les personnes âgées,

qui ne cessent de baisser, à un rythme plus ou moins régulier, depuis la première publication de statistiques sur la pauvreté au Canada, en 1969. La plupart des améliorations apportées aux régimes de retraite durant ces dix dernières années sont mineures, mais le système n'en continue pas moins à se perfectionner. Nombre de personnes qui ont pris leur retraite au cours des dernières années ont cotisé au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec depuis leur création en 1966, ce qui leur vaut de percevoir un revenu de retraite supérieur à celui que touchait la génération précédente. Certains retraités ont même la chance de toucher une rente d'un régime de retraite professionnel auquel ils ont cotisé pendant leur vie active.

TABLEAU 4		
<u>TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES</u>		
	Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	731 000	33,6 %
1981	733 000	33,0 %
1982	648 000	28,5 %
1983	719 000	30,9 %
1984	669 000	27,9 %
1985	669 000	27,0 %
1986	637 000	24,9 %
1987	627 000	23,8 %
1988	634 000	23,4 %
1989	599 000	21,4 %
1990	554 000	19,3 %
1991	590 000	20,0 %
1992	564 000	18,6 %

Dans l'ensemble, le nombre des personnes âgées pauvres a baissé entre 1980 et 1992, passant de 731 000 à 564 000, et le taux de pauvreté est tombé de 33,6 p. 100 à 18,6 p. 100, taux le plus bas jamais enregistré. Toutefois, le risque de pauvreté reste très élevé parmi les personnes âgées qui vivent seules, tout particulièrement les veufs et les veuves.

Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules

Les statistiques de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes individuellement donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation de la population par catégories - familles et personnes seules - comme au tableau 5. On remarque que, de 1980 à 1992, les taux de pauvreté pour les personnes seules sont, grosso modo, trois fois plus élevés que ceux correspondant aux familles.

Le nombre de familles pauvres et le taux de pauvreté ont augmenté à cause de la récession de 1981-1982, puis ils ont baissé jusqu'en 1989, avant de repartir à la hausse en 1990, lorsque le Canada est entré dans une nouvelle récession. En ce qui concerne les personnes seules, le schéma a été le même dans l'ensemble, à ceci près que les chiffres ont un peu baissé en 1992.

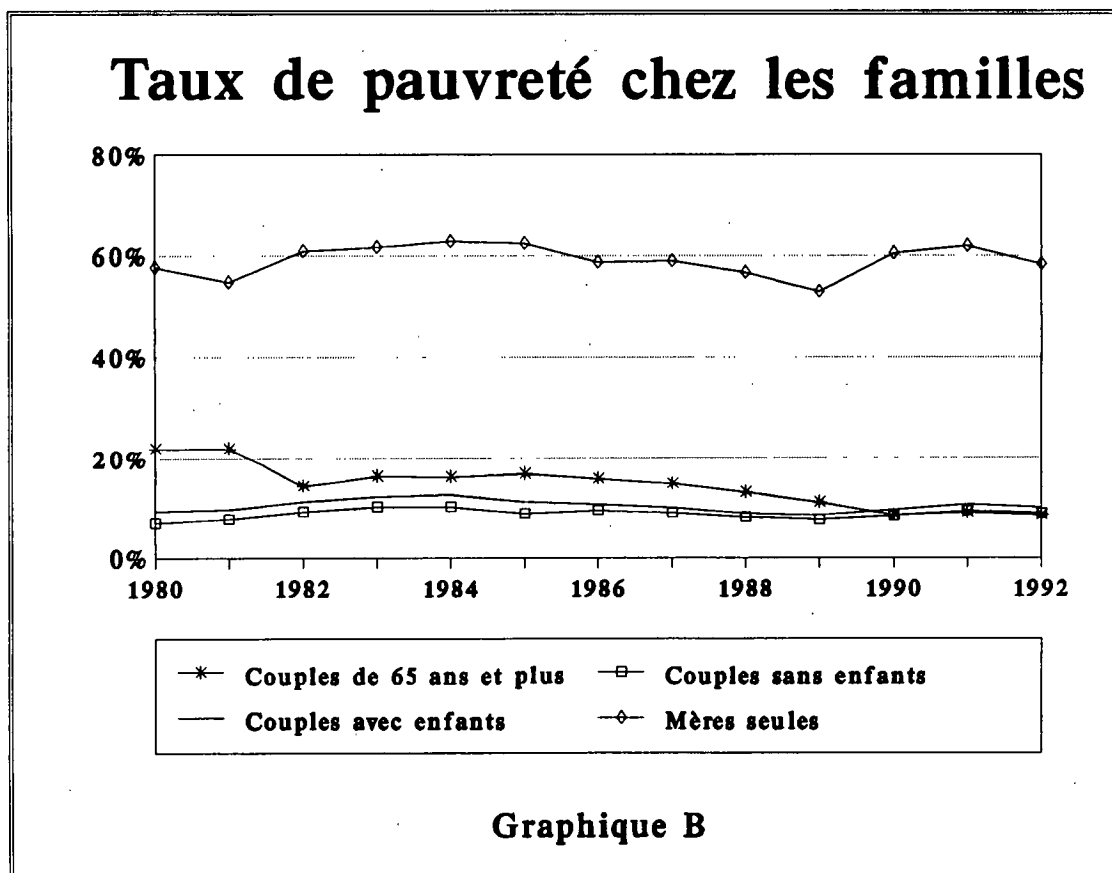
L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté relatifs aux familles sont toujours nettement inférieurs à ceux se rapportant aux personnes seules, c'est que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux époux ont travaillé en dehors du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus des pensions de sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

TABLEAU 5				
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ - FAMILLES ET PERSONNES SEULES				
	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres vivant seuls	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2 %	1 013 000	41,4 %
1981	832 000	13,0 %	1 010 000	40,3 %
1982	905 000	14,0 %	1 034 000	40,2 %
1983	1 007 000	15,3 %	1 183 000	44,9 %
1984	1 032 000	15,6 %	1 118 000	41,3 %
1985	963 000	14,3 %	1 136 000	40,8 %
1986	924 000	13,6 %	1 112 000	38,3 %
1987	895 000	13,1 %	1 137 000	37,5 %
1988	851 000	12,2 %	1 172 000	37,7 %
1989	786 000	11,1 %	1 100 000	34,4 %
1990	874 000	12,1 %	1 123 000	34,1 %
1991	949 000	13,1 %	1 258 000	36,5 %
1992	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories - que nous appelons «types de famille», faute de mieux. Voici les quatre sous-catégories de familles : couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans ou plus; couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; couples mariés de moins de 65 ans, sans enfant de moins de 18 ans; et mères seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1992, ces sous-catégories représentaient à elles quatre 81 p. 100 des familles pauvres. Entraient dans les 19 p. 100 le restant des types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants

tous âgés de plus de 18 ans; les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants; et l'unité familiale constituée de frères et soeurs vivant sous le même toit. Voici les quatre sous-catégories de personnes seules : les hommes seuls de moins de 65 ans; les hommes seuls âgés de 65 ans ou plus; les femmes seules de moins de 65 ans; et les femmes seules âgées de 65 ans ou plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième pension devient évidente lorsque l'on examine les statistiques de la pauvreté des quatre sous-catégories familiales présentées au graphique B. Indépendamment de l'âge des conjoints ou qu'il reste ou pas des enfants dans le foyer, les taux de pauvreté sont tous faibles pour les couples mariés. Dans le cas des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, ils sont incroyablement élevés.



Les taux de pauvreté réels par année, de 1980 à 1992, pour les quatre types de familles sont donnés au tableau 6. Dans le cas des mères seules, les taux sont restés élevés pendant toute la période, sans exception. Le plus haut, enregistré en 1984, était de 62,8 p. 100, et le plus bas, enregistré en 1989, de 52,9 p. 100. À titre de comparaison, le taux de pauvreté pour ce qui est des pères seuls de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, était de 21,5 p. 100 en 1992. Pour ces mêmes familles, le taux le plus élevé enregistré durant cette période était de 28,5 p. 100, en 1983, et le plus faible, de 18 p. 100, en 1987.

TABLEAU 6				
<u>TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES, 1980-1992</u>				
	Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	Couples de 65 ans ou plus	Couples de moins de 65 ans sans enfant	Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans
1980	57,7 %	22,2 %	6,9 %	9,4 %
1981	54,8 %	22,1 %	7,7 %	9,7 %
1982	60,9 %	14,4 %	9,2 %	11,3 %
1983	61,7 %	16,4 %	10,2 %	12,3 %
1984	62,8 %	16,3 %	10,2 %	12,6 %
1985	62,5 %	16,9 %	8,9 %	11,3 %
1986	58,8 %	15,9 %	9,5 %	10,8 %
1987	59,0 %	14,9 %	9,0 %	10,1 %
1988	56,7 %	13,2 %	8,1 %	8,9 %
1989	52,9 %	11,1 %	7,6 %	8,5 %
1990	60,6 %	8,5 %	8,3 %	9,6 %
1991	61,9 %	9,0 %	9,3 %	10,7 %
1992	58,4 %	8,5 %	8,8 %	10,1 %

Quant aux couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans ou plus, les taux de pauvreté les concernant ont baissé tout au long de la période étudiée. En 1992, avec 8.5 p. 100, on a égalé le taux le plus bas enregistré (1990).

Les taux de pauvreté pour les couples dans lesquels le chef de famille est âgé de moins de 65 ans ont suivi les aléas de l'économie. Ils étaient relativement faibles pour les couples ayant des enfants de moins de 18 ans et pour ceux n'ayant pas d'enfant, encore que pour ces derniers, les taux aient toujours été légèrement inférieurs.

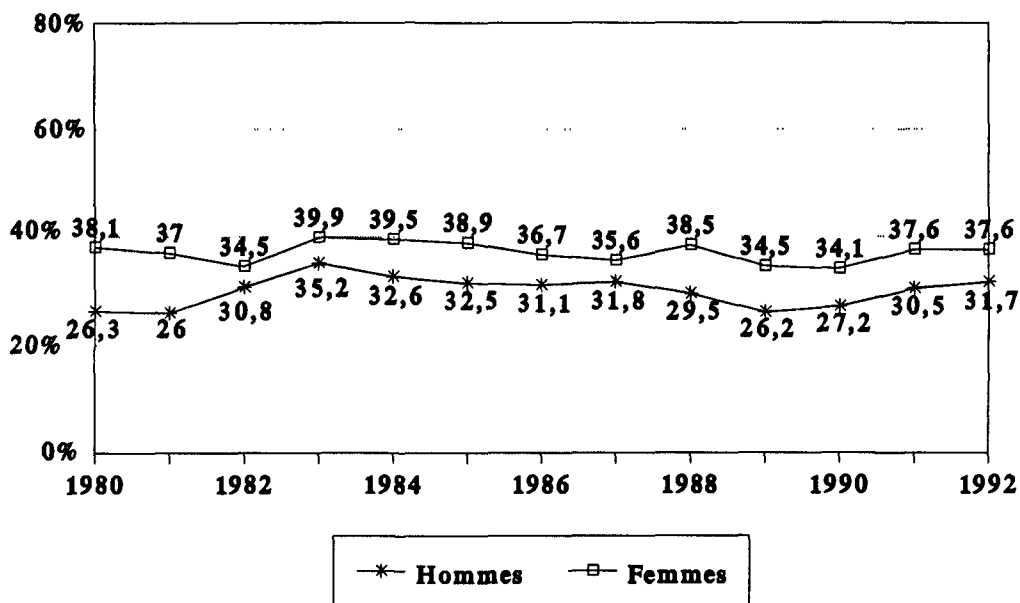
Dans le cas des personnes seules, les taux de pauvreté ont beaucoup varié au fil des ans entre les quatre sous-catégories, selon l'âge et le sexe. Dans toutes, ils sont sensiblement supérieurs à ceux des couples mariés, même s'ils restent très éloignés de ceux des familles monoparentales dirigées par la mère.

Les taux de pauvreté chez les personnes seules des deux sexes âgées de moins de 65 ans et chez celles âgées de plus de 65 ans figurent au graphique C. En ce qui concerne le premier groupe, ils ont tendance à suivre l'évolution du chômage, tandis que dans le cas du deuxième groupe, ils ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

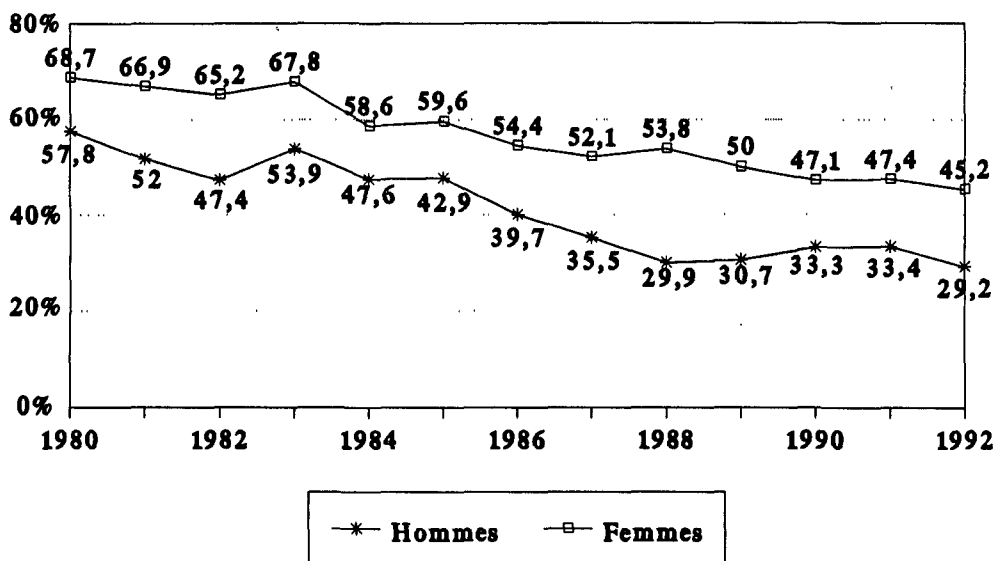
Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté était de 38,1 p. 100 en 1980, et de 37,6 p. 100 en 1992. Pour les hommes, ils étaient de 26,3 p. 100 en 1980, et 31,7 p. 100 en 1992. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important, soit 11,8 p. 100, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible, soit 3,7 p. 100.

Dans le cas des personnes âgées de 65 ans ou plus, le taux de pauvreté parmi les femmes est tombé de 68,7 p. 100 en 1980 à 45,2 p. 100 en 1992, ce qui est le pourcentage le plus bas jamais enregistré. Du côté des hommes, le taux a baissé de 57,8 p. 100 en 1980, à 29,2 p. 100 en 1992, ce qui est aussi le pourcentage le plus bas jamais enregistré. C'est en 1980 que l'écart entre les hommes et les femmes s'est le plus resserré (10,9 p. 100) et en 1988 qu'il s'est le plus creusé (23,9 p. 100).

Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique C

LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Où que l'on se trouve au Canada, les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Au tableau 7 sont présentées les statistiques provinciales de 1992 pour les catégories suivantes : familles, personnes seules et ensemble de la population.

TABLEAU 7						
<u>LA PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1992</u>						
	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	28 000	18,3 %	16 000	39,4 %	113 000	20,0 %
Île-du-Prince-Édouard	3 000	7,5 %	5 000	31,3 %	14 000	10,8 %
Nouvelle-Écosse	34 000	14,0 %	46 000	44,4 %	148 000	17,2 %
Nouveau-Brunswick	23 000	11,7 %	26 000	37,1 %	97 000	13,8 %
Québec	288 000	14,9 %	399 000	44,8 %	1 229 000	18,0 %
Ontario	311 000	11,2 %	372 000	30,7 %	1 334 000	13,3 %
Manitoba	40 000	14,4 %	56 000	43,2 %	198 000	19,1 %
Saskatchewan	35 000	13,6 %	41 000	34,4 %	161 000	17,1 %
Alberta	110 000	16,2 %	118 000	35,8 %	489 000	19,4 %
Colombie-Britannique	119 000	13,4 %	168 000	31,6 %	537 000	16,4 %
Canada	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %	4 320 000	16,1 %

Il suffit de parcourir rapidement le tableau pour remarquer des différences importantes. Pour ce qui est des familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 7,5 p. 100, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à un maximum de 18,3 p. 100, à Terre-Neuve. L'écart est encore plus grand côté personnes seules puisque l'on a de 30,7 p. 100 en Ontario, à 44,4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et à 44,8 p. 100 au Québec. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 10,8 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 20 p. 100 à Terre-Neuve.

Les dix prochaines pages illustrent au moyen de graphiques détaillés la situation dans chaque province. Dans la moitié supérieure des graphiques sont donnés les taux de pauvreté pour les familles et les personnes seules de 1986 à 1992. Comme dans le cas des statistiques nationales, ces taux sont invariablement supérieurs, et de beaucoup, pour les personnes seules. Dans la moitié inférieure des graphiques sont présentés les taux de pauvreté par province, pour l'ensemble de leur population, de 1980 à 1992. La ligne grasse sur laquelle figurent des points et des pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Aux fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne, afin d'éviter toute confusion lorsque les deux lignes se rapprochent.

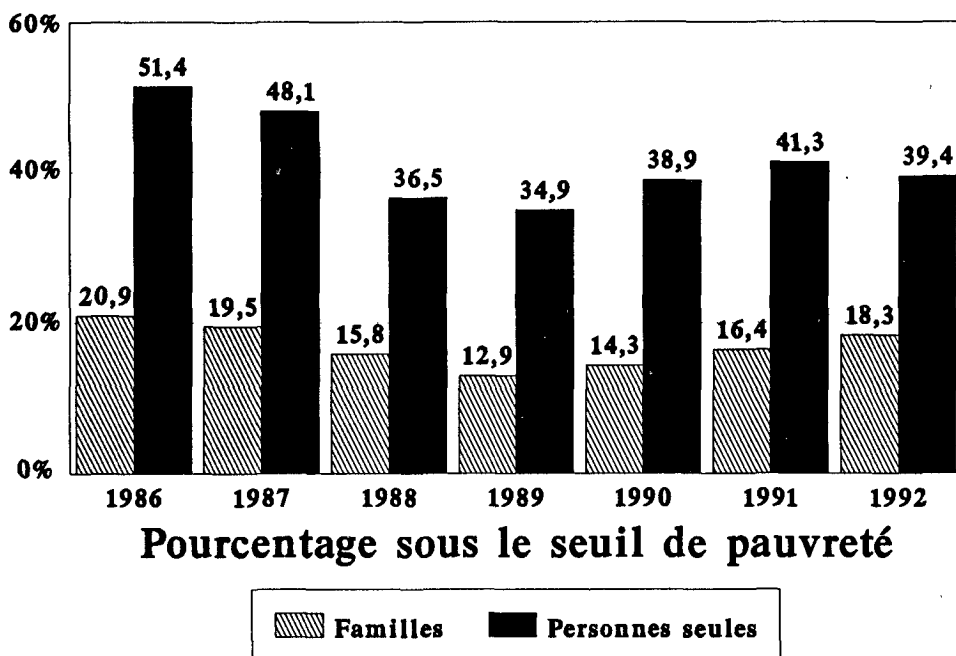
Ce sont les deux plus grandes provinces qui présentent les taux les plus constants pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté de l'Ontario, qui sont parmi les plus faibles du Canada, sont restés nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période. À l'inverse, ceux du Québec sont parmi les plus élevés et ils restent nettement supérieurs à la moyenne. La constance était moindre ailleurs.

En général, à Terre-Neuve, les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est l'augmentation de la proportion de familles pauvres, qui est passée de 12,9 p. 100 en 1989, à 18,3 p. 100 en 1992. Les taux enregistrés dans l'Île-du-Prince-Édouard étaient généralement inférieurs à la moyenne. Cependant, les variations annuelles particulières sont à prendre avec prudence, en raison de la population peu nombreuse de l'île et de la petite taille de l'échantillon retenu par Statistique Canada aux fins de son enquête. Ces dernières années, on a relevé des variations importantes dans les taux des personnes seules. Normalement, les taux de la Nouvelle-Écosse se rapprochent de la moyenne nationale, mais celui concernant les personnes seules est passé de 35,6 p. 100 en 1991, à 44,4 p. 100 en 1992. Quant au Nouveau-Brunswick, on y enregistrait des taux supérieurs à la moyenne au début des

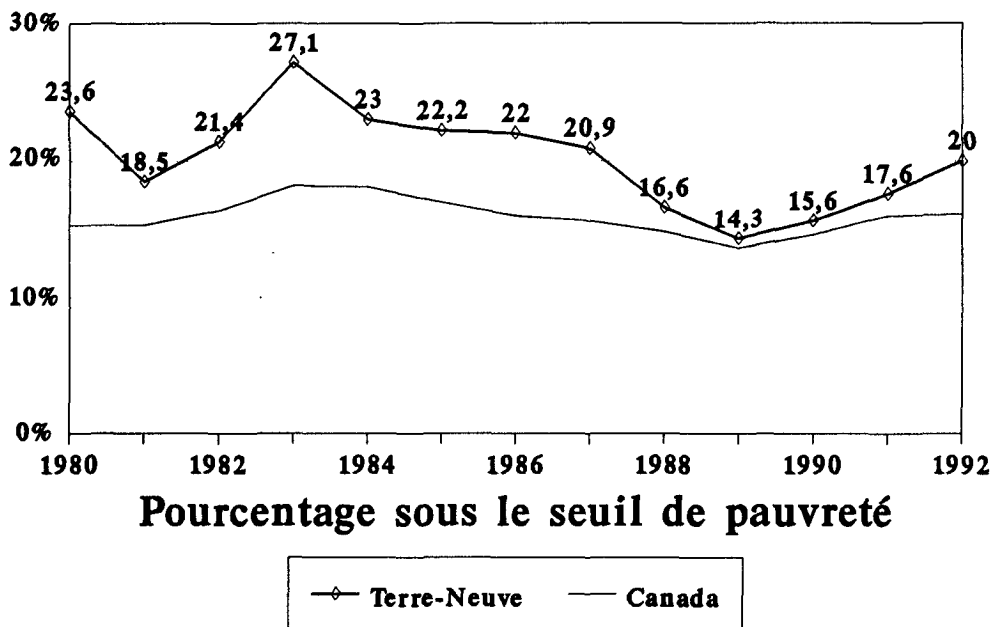
années 80, mais ceux-ci sont revenus à la moyenne ou tombés en-dessous dans la deuxième partie de la décennie.

Les taux du Manitoba sont généralement supérieurs à la moyenne. En Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, on a enregistré des taux moyens ou supérieurs à la moyenne pour les familles et pour l'ensemble de la population, mais des taux inférieurs à la moyenne pour les personnes seules. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population de l'Alberta étaient nettement inférieurs à la moyenne, jusqu'à ce qu'ils augmentent considérablement en 1983 et restent ensuite dans la moyenne ou supérieurs à celle-ci. Entre 1991 et 1992, le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population de l'Alberta est passé de 15,9 p. 100 à 19,4 p. 100 et le taux de pauvreté pour les familles est passé de 13,1 p. 100 à 16,2 p. 100.

Terre-Neuve

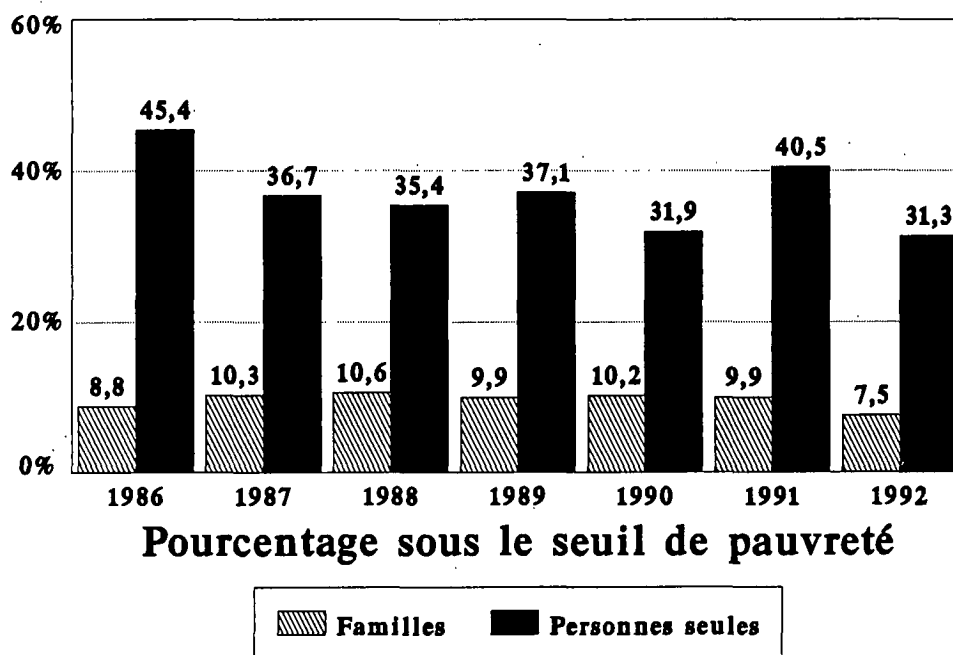


Tendances des taux (tous)

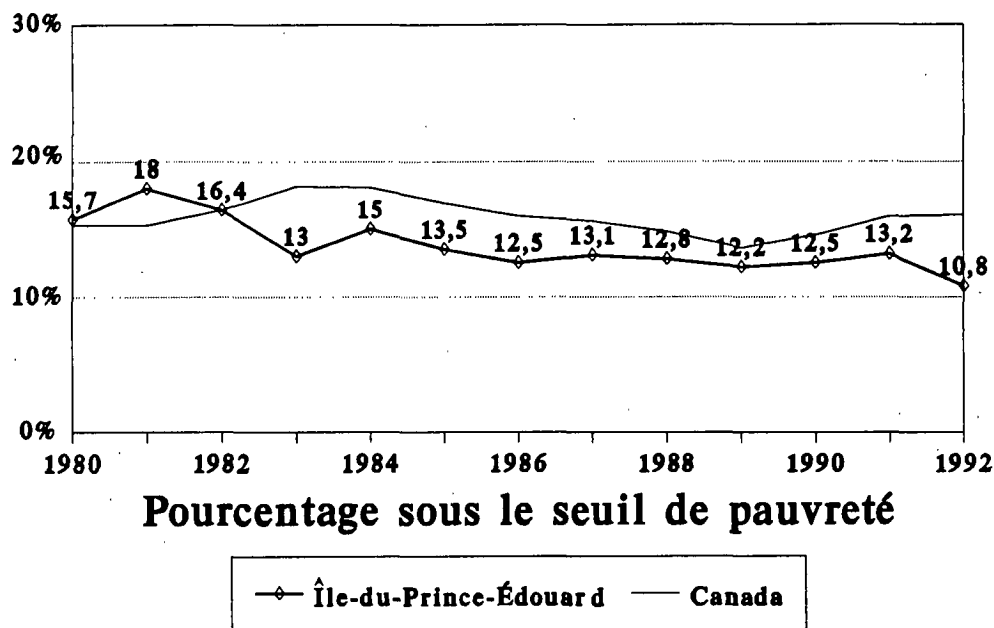


Graphique D

Île-du-Prince-Édouard

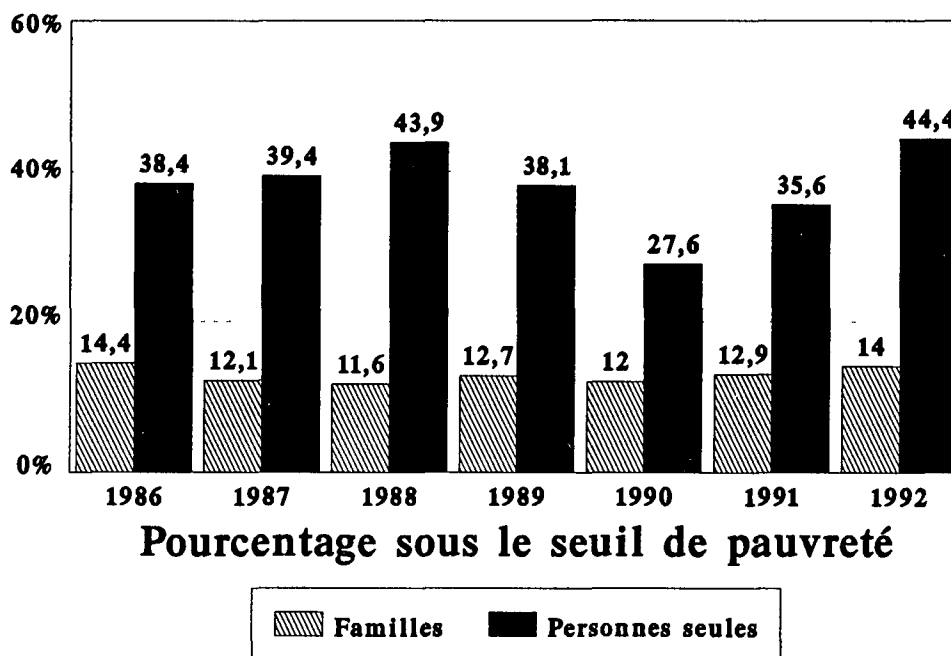


Tendances des taux (tous)

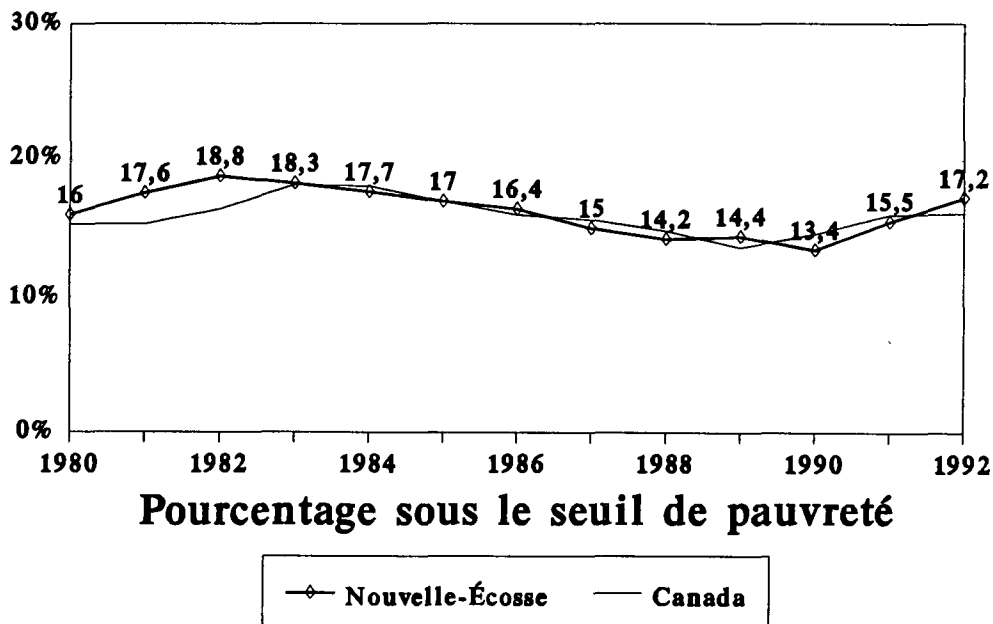


Graphique E

Nouvelle-Écosse

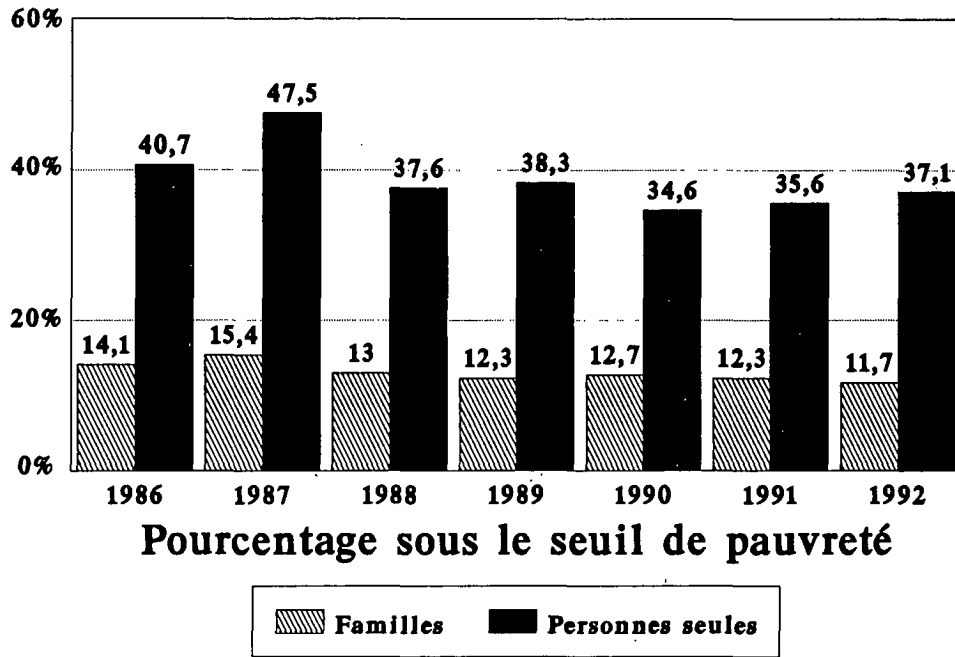


Tendances des taux (tous)

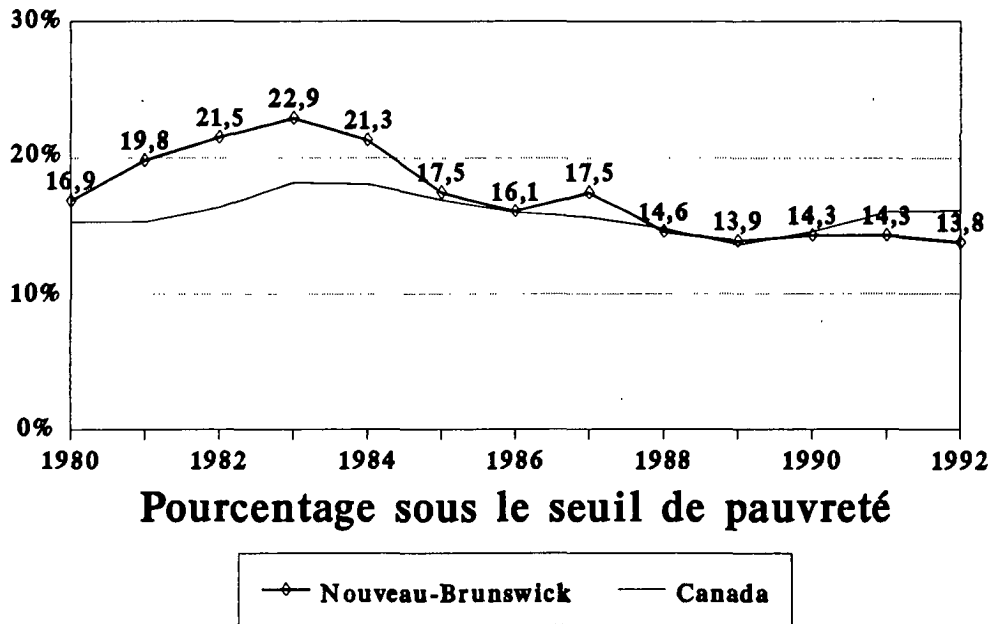


Graphique F

Nouveau-Brunswick

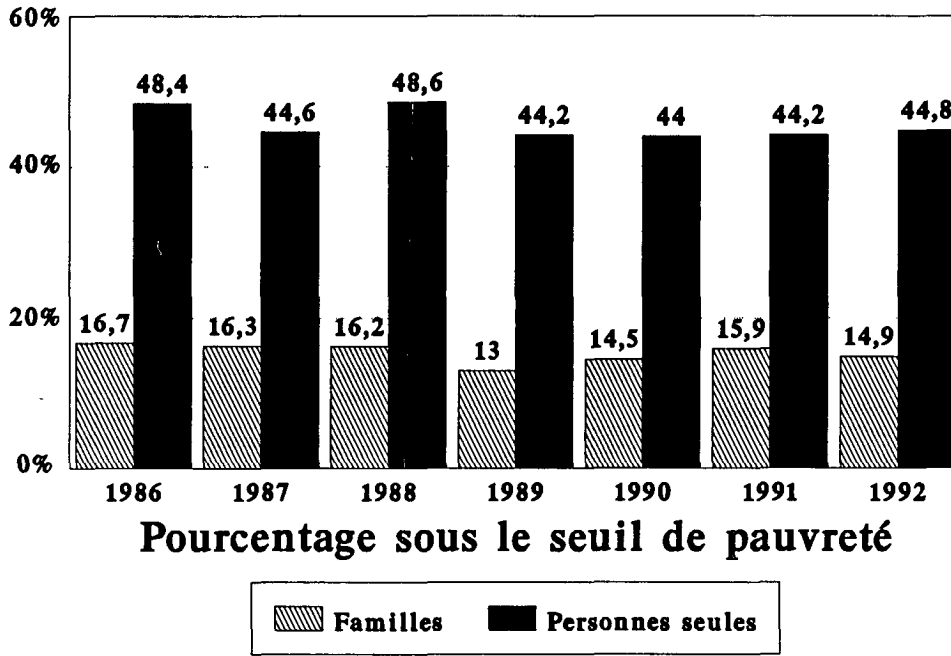


Tendances des taux (tous)

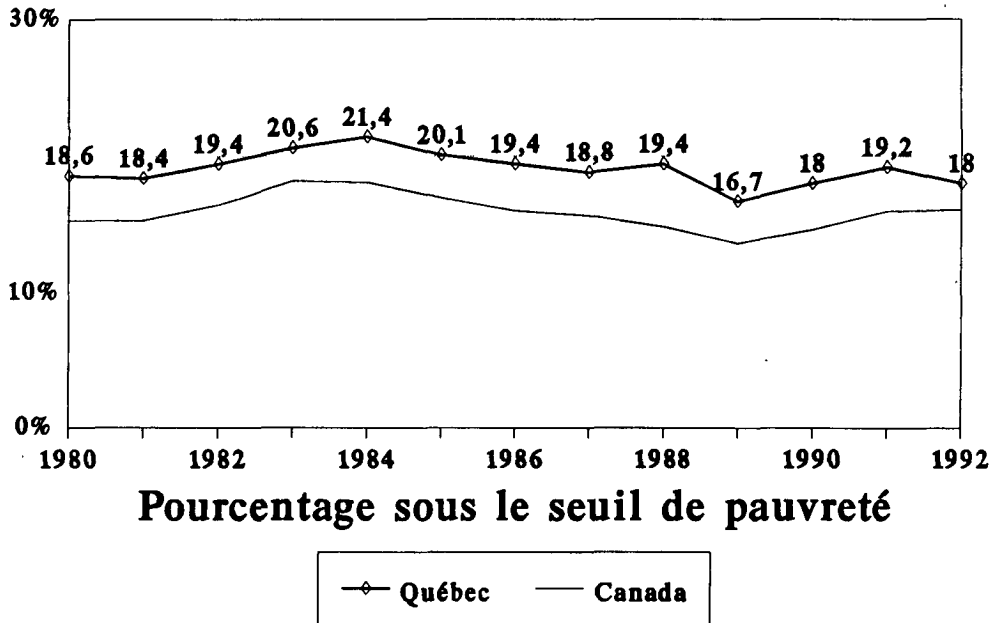


Graphique G

Québec

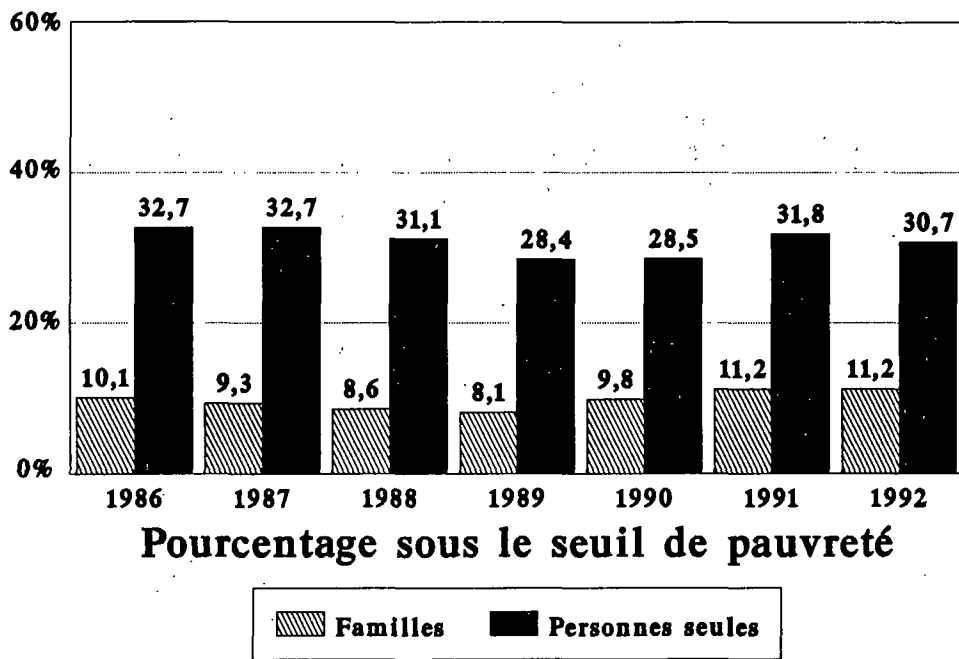


Tendances des taux (tous)

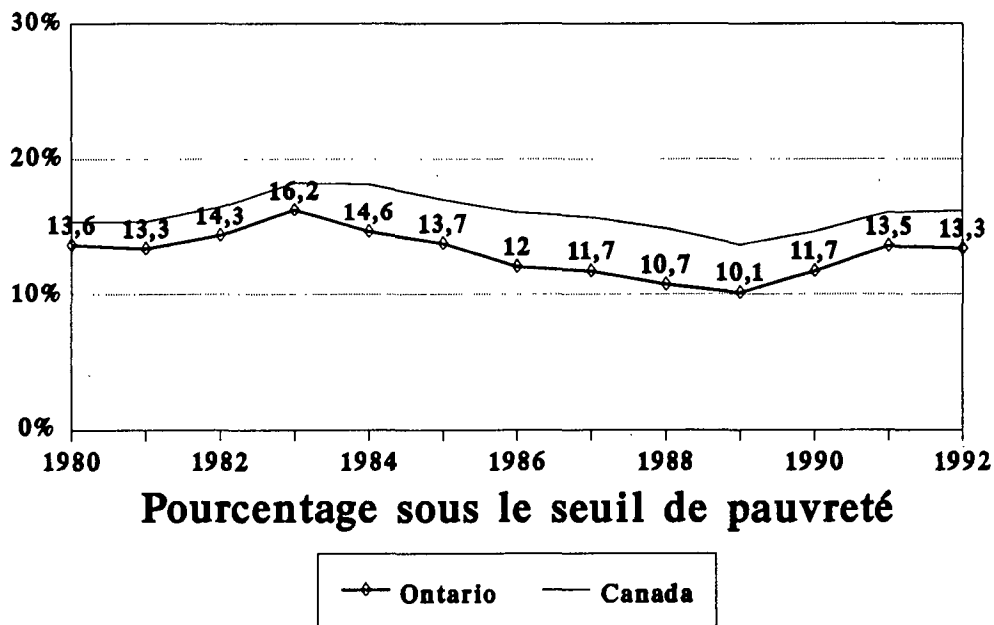


Graphique H

Ontario

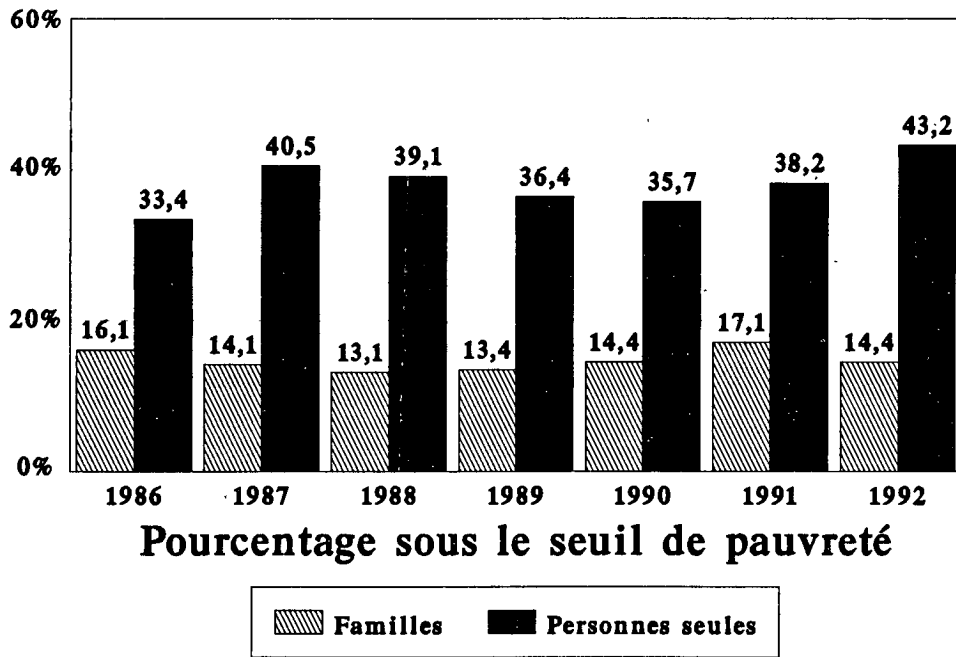


Tendances des taux (tous)

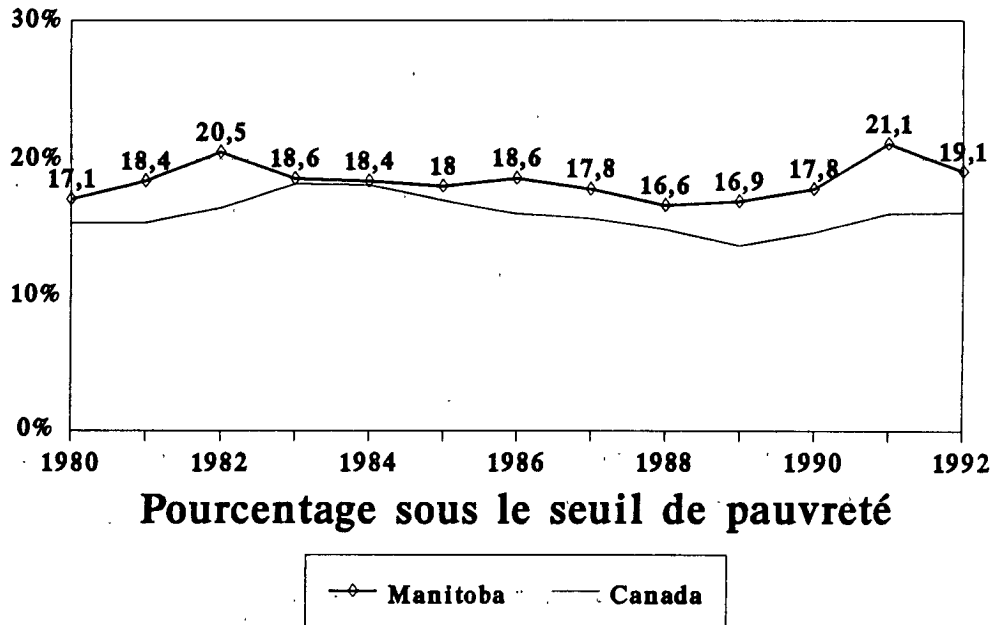


Graphique I

Manitoba

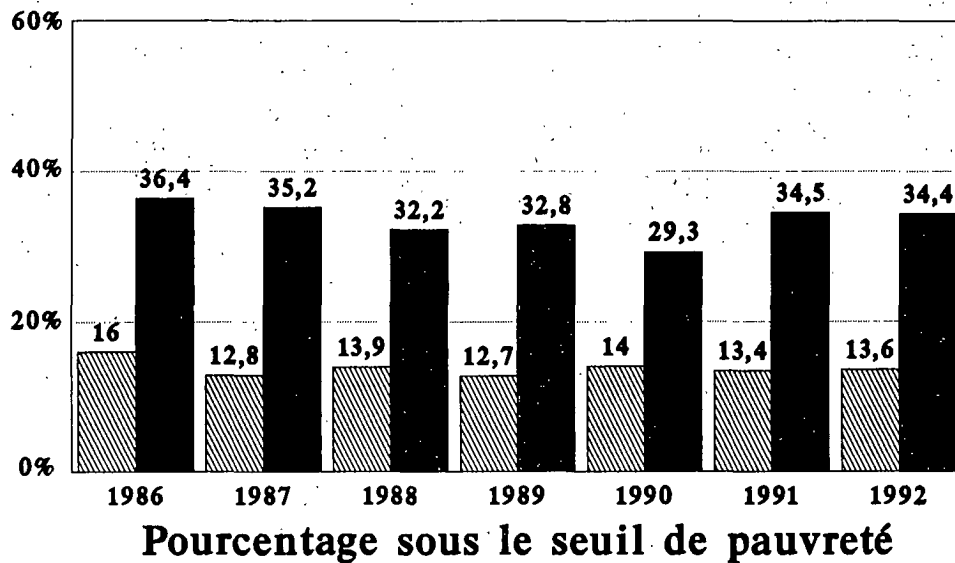


Tendances des taux (tous)

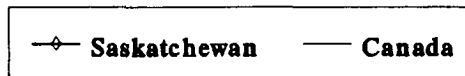
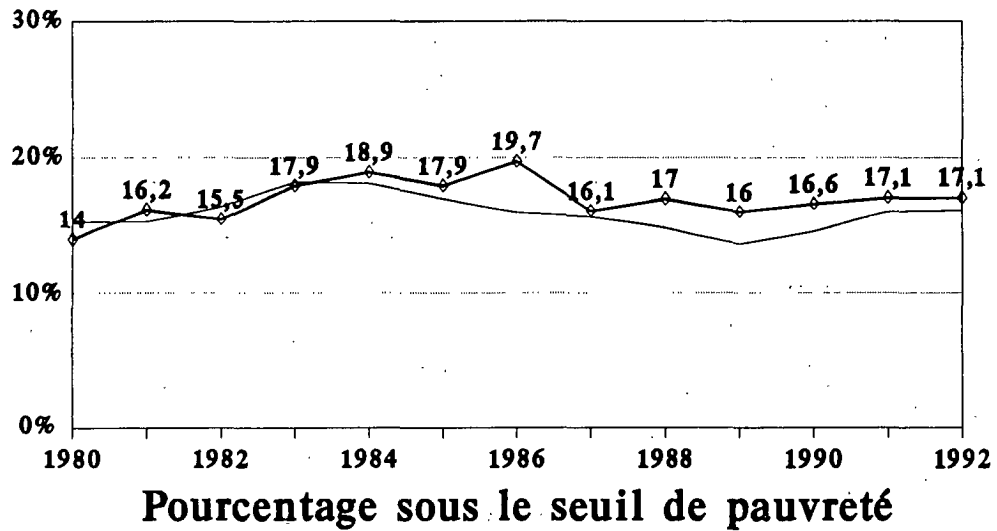


Graphique J

Saskatchewan

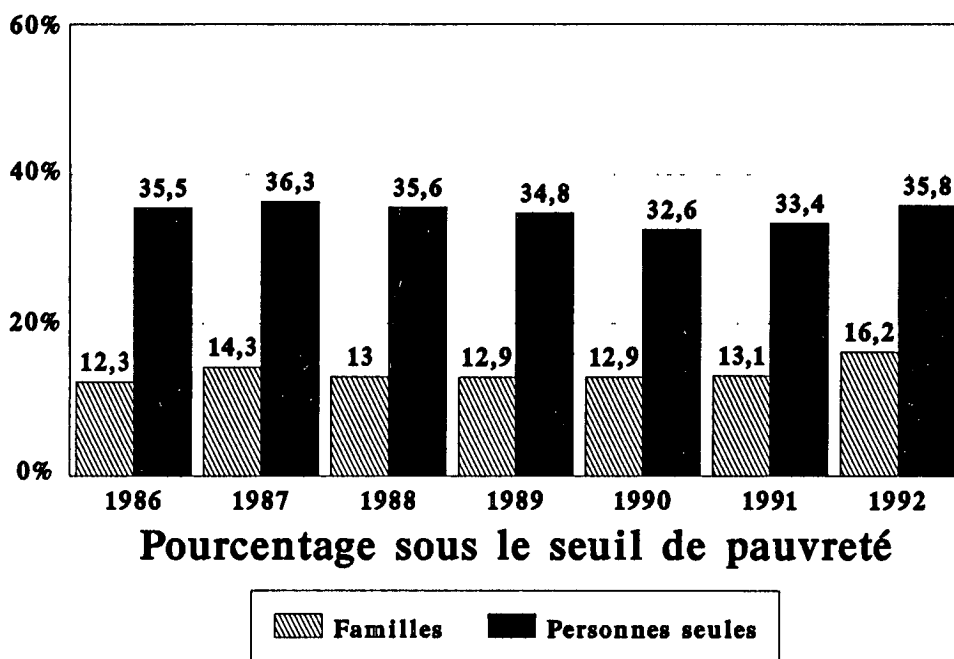


Tendances des taux (tous)

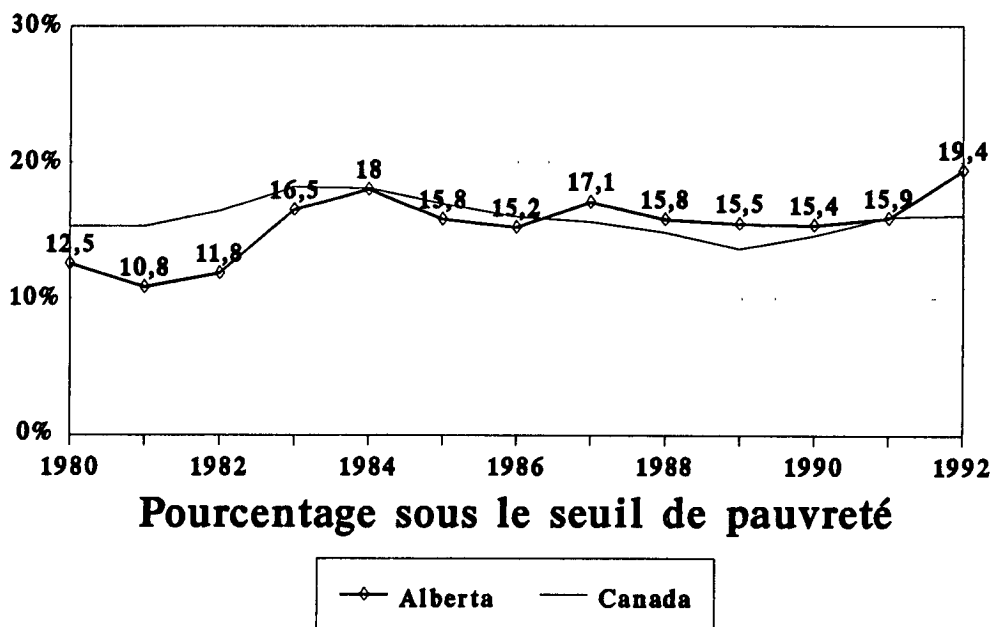


Graphique K

Alberta

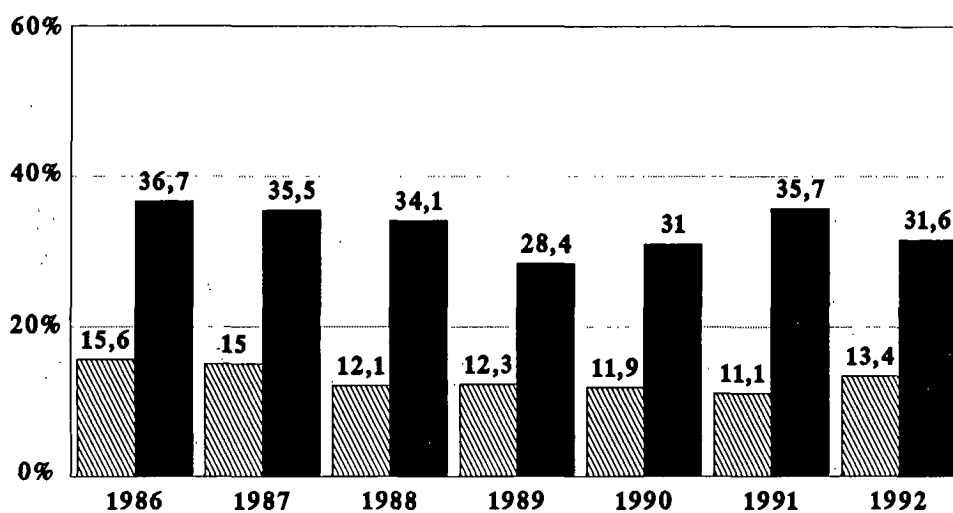


Tendances des taux (tous)



Graphique L

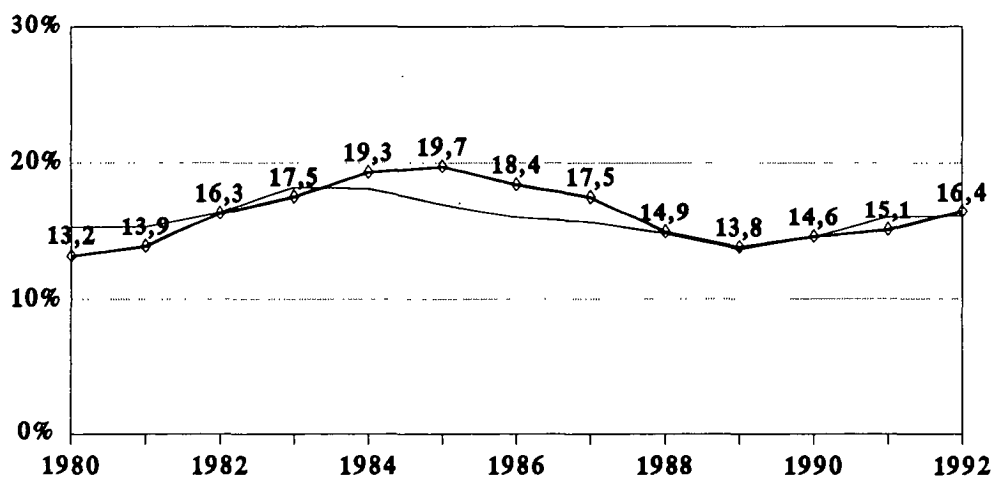
Colombie-Britannique



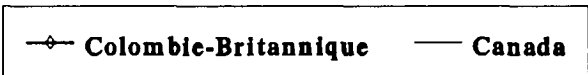
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Tendances des taux (tous)



Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Graphique M

LA SITUATION EN 1992

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, l'âge, la situation relativement à l'emploi, le niveau de scolarité, le genre de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ceux-ci. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

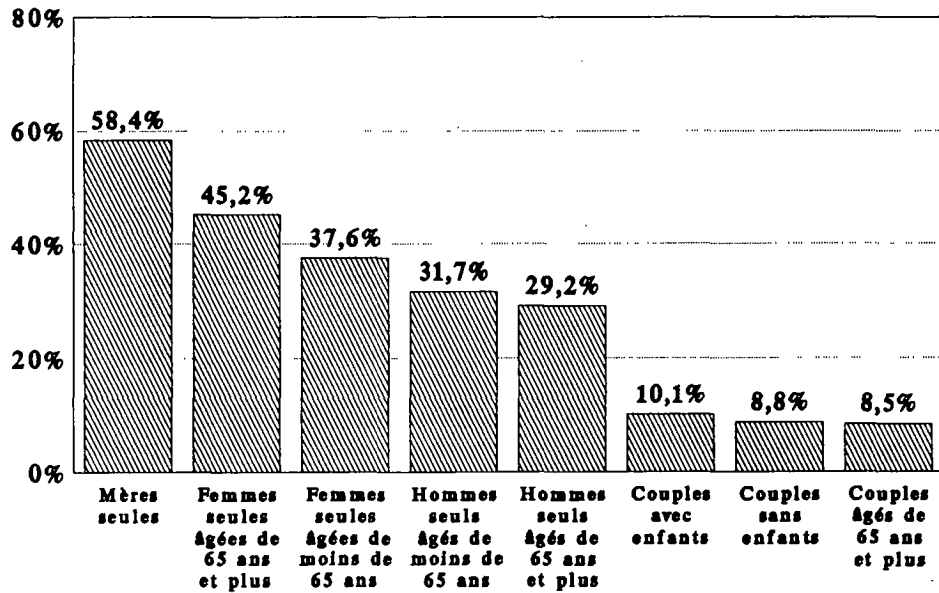
Type de famille

Le type de famille est probablement le facteur le plus déterminant pour ce qui est du risque de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, on entend par «type de famille» les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

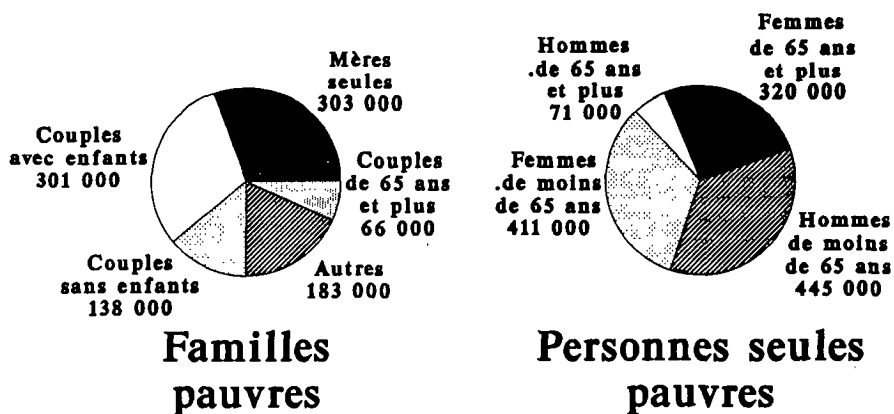
La partie supérieure du graphique N présente les huit sous-catégories par taux de pauvreté, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux est le plus élevé. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules, la pauvreté y touchant plus de femmes que d'hommes. Les taux de pauvreté pour les trois types de familles où il y a deux conjoints sont relativement faibles.

Les diagrammes à secteurs de la partie inférieure du même graphique indiquent le nombre de familles ou de personnes seules par type de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont celui des familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les chiffres sont à peu près les mêmes, soit 303 000 et 301 000.

Taux de pauvreté selon le type de famille, 1992



Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres



Graphique N

Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les hommes et les femmes âgés qui est la plus révélatrice. En effet, dans la tranche des 65 ans ou plus, les femmes seules pauvres sont au moins quatre fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation. L'écart chez les moins de 65 ans est bien moindre, puisque l'on dénombre 445 000 hommes et 411 000 femmes.

Autres différences par âge, sexe et type de famille

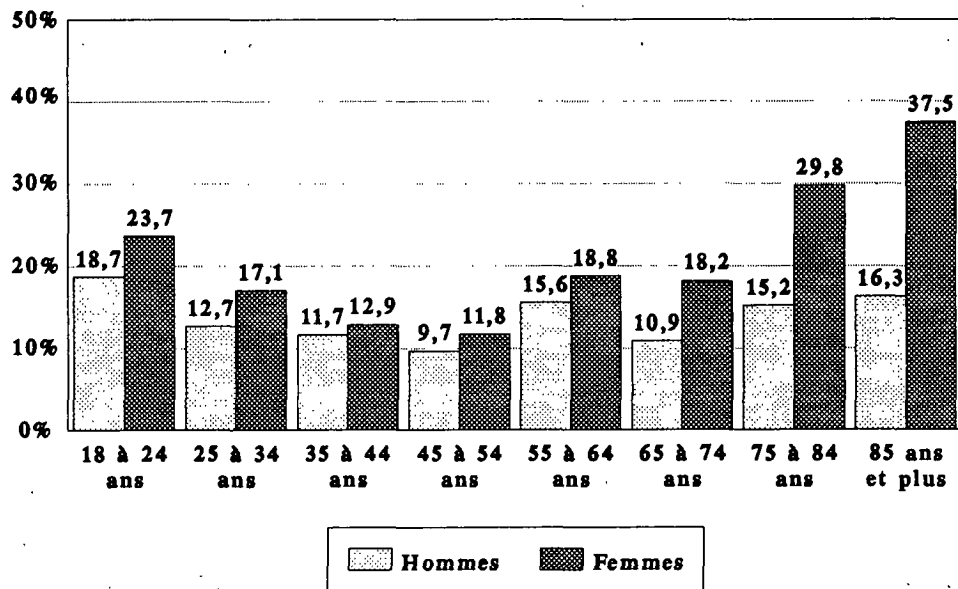
On relève des différences importantes dans les taux de pauvreté calculés par âge et sexe et par âge et type de famille (graphique O).

La moitié supérieure du graphique donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, indépendamment de leur situation familiale. Dans tous les cas, il y a plus de femmes pauvres que d'hommes, et c'est dans les groupes les plus jeunes et les âgés que les différences entre les sexes sont les plus prononcées. Des précisions supplémentaires sur la pauvreté parmi les hommes et les femmes sont fournies plus loin dans le présent rapport.

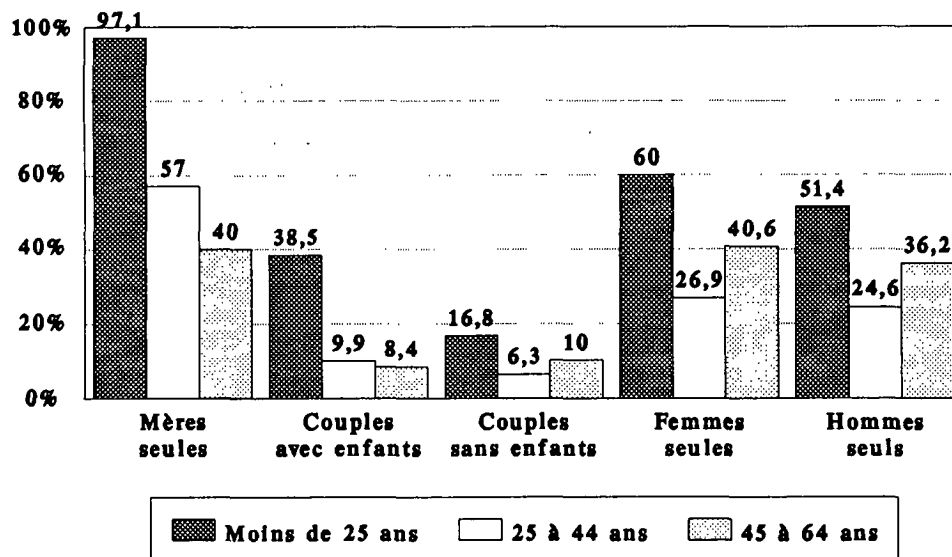
Les taux de pauvreté pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Pour les hommes comme pour les femmes, les taux de pauvreté baissent dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 55 à 64 ans. Les taux plus élevés dans ce groupe témoignent des difficultés que rencontrent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.

L'écart entre les hommes et les femmes plus âgés s'accroît. Le taux de pauvreté des premiers a sensiblement baissé dans le groupe des 55 à 64 ans et celui des 65 à 74 ans, puis est remonté dans celui des 74 à 84 ans, et a encore un peu monté dans celui assez peu nombreux des hommes de 85 ans ou plus. En ce qui concerne les femmes, le taux de pauvreté dans le groupe des 55 à 64 ans est presque le même que celui du groupe des 65 à 74 ans. Les fortes augmentations apparaissent dans les groupes d'âge suivants, le taux de pauvreté passant à 37,5 p. 100 parmi les femmes âgées de 85 ans ou plus.

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1992



Taux de pauvreté selon l'âge et le type de famille, 1992



Graphique O

Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

La partie inférieure du graphique montre les variations des taux de pauvreté par groupe d'âge et type de famille en utilisant les cinq sous-catégories des moins de 65 ans. Le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales assez peu nombreuses qui ont à leur tête une femme de moins de 25 ans atteint 97,1 p. 100, ce qui est incroyablement élevé. Pour comparaison, ce taux est de 57 p. 100 dans le groupe des familles monoparentales dirigées par des femmes de 25 à 44 ans, et de 40 p. 100 dans celui où elles sont âgées de 45 à 64 ans.

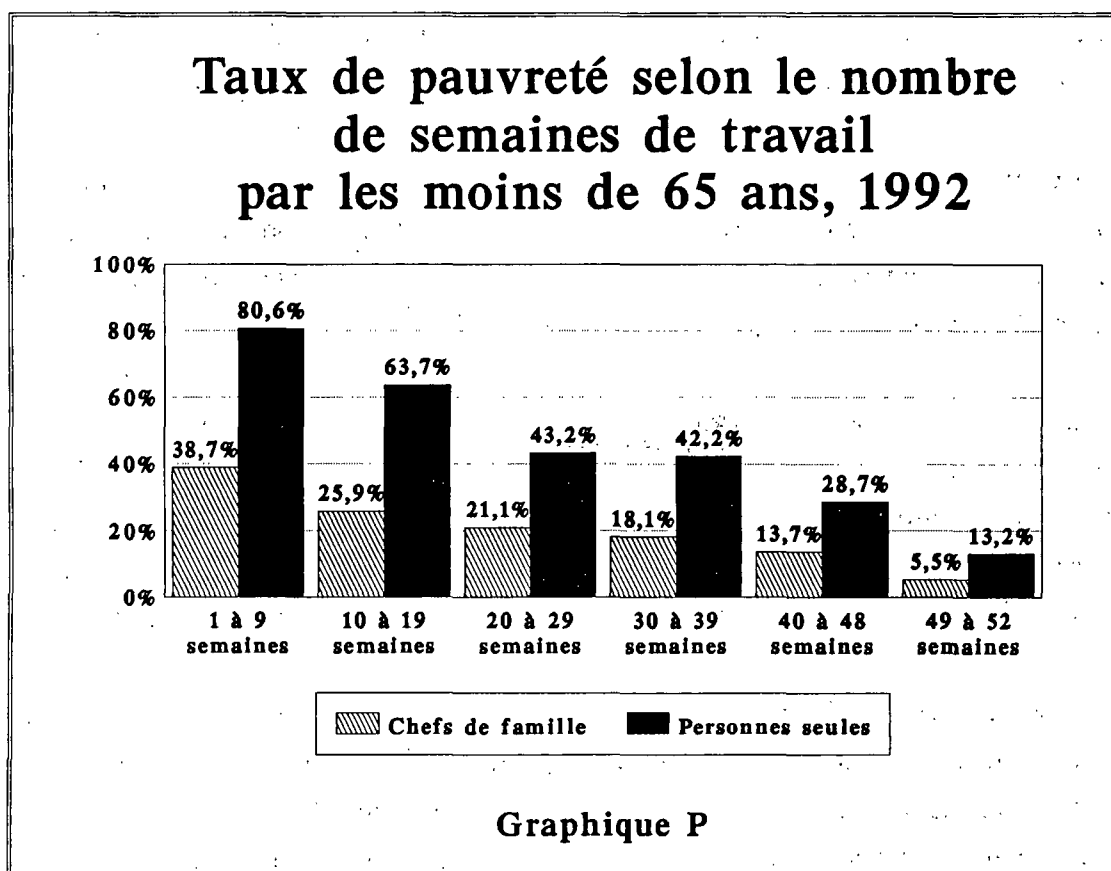
Les taux de pauvreté correspondant aux quatre autres types de famille non âgée sont également plus élevés dans le cas des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans. Dans celui des couples de moins de 65 ans sans enfant et dans celui des hommes et des femmes seules, les taux de pauvreté augmentent dans le groupe des 45 à 64 ans.

En ce qui a trait à la répartition des pauvres, 76 p. 100 des mères seules et 74 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans, appartiennent au groupe des 25 à 44 ans. La situation est différente pour les couples pauvres sans enfant, 61 p. 100 d'entre eux appartenant au groupe des 45 à 64 ans. Quant aux hommes seuls pauvres, 46 p. 100 d'entre eux ont entre 25 et 44 ans, et 41 p. 100 des femmes seules pauvres, entre 45 et 64 ans.

Il est fréquent que la situation familiale des gens changent plusieurs fois durant leur vie adulte, et la partie inférieure du graphique O est à interpréter en gardant cela à l'esprit. Ainsi, les mères seules de moins de 25 ans ne sont pas destinées à être des mères seules pauvres dans les deux groupes plus âgés. Elles peuvent passer dans la catégorie des personnes mariées avec enfants pauvres ou pas, dans celle des personnes mariées sans enfant une fois que les leurs auront grandi, ou dans celle des personnes seules pauvres ou pas.

Travail

Comme on peut s'y attendre, un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiens et Canadiennes de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'un des plus révélateurs met en parallèle les taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées durant l'année par les moins de 65 ans (graphique P).



C'est parmi les chefs de famille et les personnes seules de moins de 65 ans qui ont travaillé neuf semaines seulement en 1992 que les taux de pauvreté sont les plus élevés, et parmi ceux qui ont travaillé à plein temps ou presque qu'ils sont les plus faibles. Par ailleurs, les taux des familles sont toujours inférieurs à ceux des personnes seules, parce que, dans beaucoup de familles, il y a d'autres salaires que celui du chef de famille. En fait, dans tous les groupes

d'âge, le taux de pauvreté des familles disposant d'un revenu unique est de 20,3 p. 100 en 1992, tandis que dans les familles à deux revenus, il n'est que de 5,5 p. 100 et dans celles à trois revenus ou plus, il ne dépasse pas 3,8 p. 100.

Qu'il s'agisse des familles ou des personnes seules, les taux de pauvreté varient aussi avec le genre de travail. Au tableau 8 sont présentées les professions des chefs de famille par ordre croissant des taux de pauvreté. Le classement est assez différent pour les personnes seules, mais dans les deux cas, c'est parmi les chefs de familles et les personnes seules occupant des postes de gestionnaires que les taux de pauvreté sont les plus faibles et parmi les travailleurs du secteur des services qu'ils sont le plus élevés.

TABLEAU 8		
TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1992		
Groupe professionnel	Chefs de famille	Personnes seules
Gestion	3,4 %	10,6 %
Transformation et usinage	5,4 %	13,1 %
Professions libérales	5,7 %	15,6 %
Transport	6,5 %	30,0 %
Fabrication	8,9 %	17,7 %
Construction	9,0 %	27,6 %
Vente	9,2 %	25,6 %
Travail de bureau	13,2 %	25,2 %
Agriculture, pêche, exploitation forestière	14,5 %	27,4 %
Services	21,0 %	40,5 %

Nombre et âge des enfants

Nous avons vu comment les taux de pauvreté varient d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

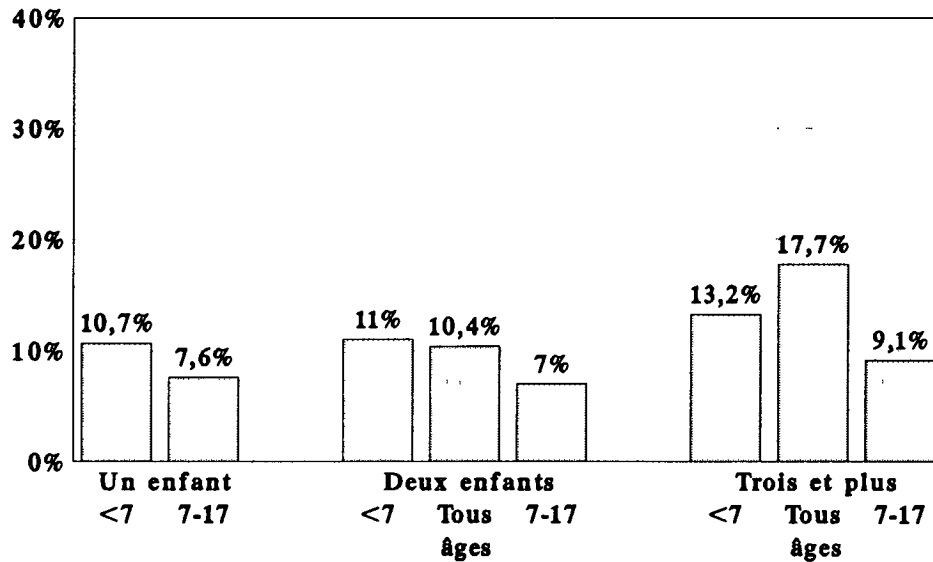
La moitié supérieure du graphique Q montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales et la moitié inférieure, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

Par exemple, en 1992, le taux de pauvreté parmi les familles biparentales ayant deux enfants de moins de 7 ans est de 11 p. 100. Pour les familles avec deux enfants appartenant à des groupes d'âge différents - un de moins de 7 ans et un dont l'âge se situe entre 7 et 17 ans - le taux n'est guère différent, puisqu'il est de 10,4 p. 100. On tombe à 7 p. 100 dans le cas des familles ayant deux enfants tous deux âgés de 7 ans ou plus.

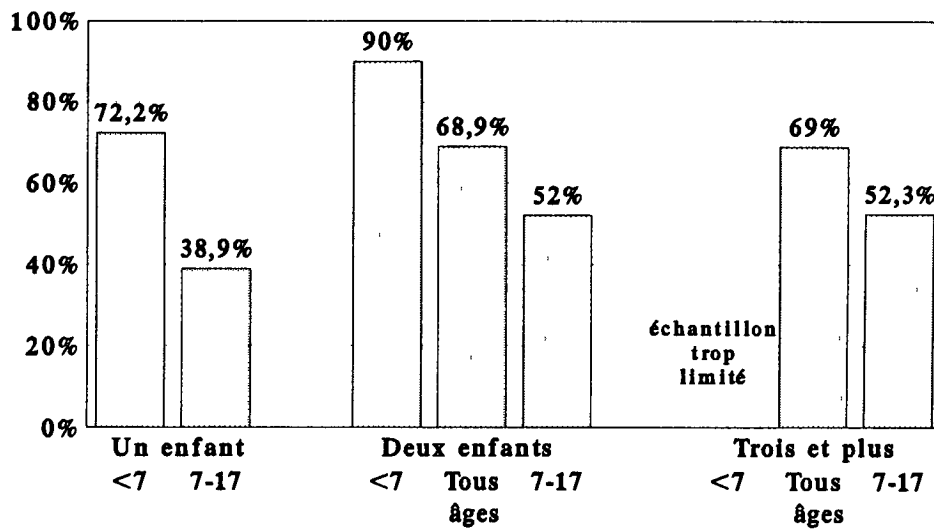
Dans celui des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, le schéma est manifestement le même. Le taux de pauvreté approche les 90 p. 100, ce qui paraît incroyable, lorsque les deux enfants ont moins de 7 ans. Il tombe à 68,9 p. 100 quand l'un des enfants a 7 ans ou plus, puis à 52 p. 100 une fois que les deux enfants dépassent l'âge de 7 ans.

Il serait logique de penser que le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de famille ayant de très jeunes enfants parce que la garde des nourrissons et des bambins empêchent les jeunes mères de prendre un emploi. Elles sont enclines à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1992



Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1992



Graphique Q

Par ailleurs, il est intéressant de constater, dans d'autres statistiques, que les familles monoparentales dirigées par la mère comptent en moyenne moins d'enfants que les familles biparentales. En 1992, les mères seules âgées de moins de 65 ans et vivant dans la pauvreté ont en moyenne 1,74 enfant, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté, 1,55 enfant. Parmi les couples de moins de 65 ans ayant des enfants, les couples pauvres ont en moyenne 2,08 enfants, et les couples non pauvres, 1,85 enfant.

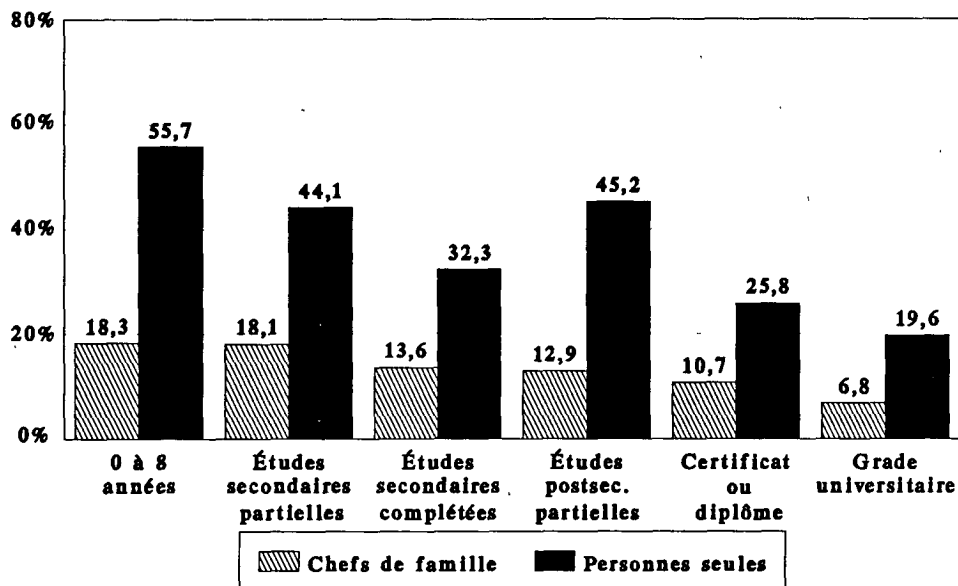
Niveau de scolarité

Normalement, le risque de pauvreté décroît d'autant que la scolarité est poussée. Le graphique R montre que les taux de pauvreté sont supérieurs à 18 p. 100 pour les chefs de famille ayant huit années de scolarité ou moins ou qui ont commencé le secondaire mais sans le terminer. Les taux de pauvreté les plus faibles sont ceux touchant les familles dont le chef est diplômé d'université. On retrouve le même schéma général chez les personnes seules, excepté que ce schéma est rompu pour les personnes seules qui ont commencé des études postsecondaires, sans les finir. Il n'y a pas d'explication évidente pour le taux de pauvreté plus élevé dans ce groupe.

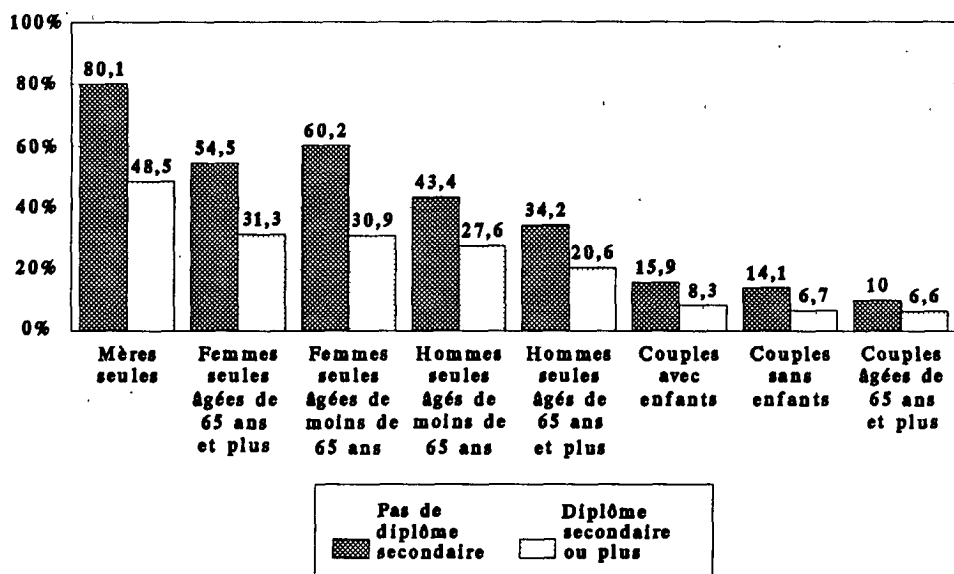
Autrement dit, on compte un nombre disproportionné de gens pauvres ayant un faible niveau de scolarité. Sur les 1 247 000 personnes seules pauvres dénombrées en 1992, 595 000 ou 48 p. 100 n'ont pas terminé l'école secondaire. Parmi les personnes seules qui ne sont pas pauvres, seulement 27 p. 100 n'ont pas terminé l'école secondaire. Sur les 991 000 familles pauvres recensées en 1992, 444 000 ou 45 p. 100 avaient à leur tête une personne qui n'a pas terminé l'école secondaire. Dans le cas des chefs de famille qui ne sont pas pauvres, ce chiffre est de 31 p. 100.

Pour mieux comprendre le lien entre le niveau d'instruction et la pauvreté, nous avons examiné les taux de pauvreté par type de famille et par niveau d'instruction ou de scolarité. La partie inférieure du graphique R donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes gris foncé indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes gris clair, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1992



Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1992



Graphique R

Les schémas ressemblent à ceux correspondant au seul type de famille exposés plus tôt dans le présent rapport. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme qui n'a pas terminé l'école secondaire est de 80,1 p. 100, ce qui est de loin le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire est de 48,5 p. 100, ce qui est aussi le plus élevé, tous types de famille confondus. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

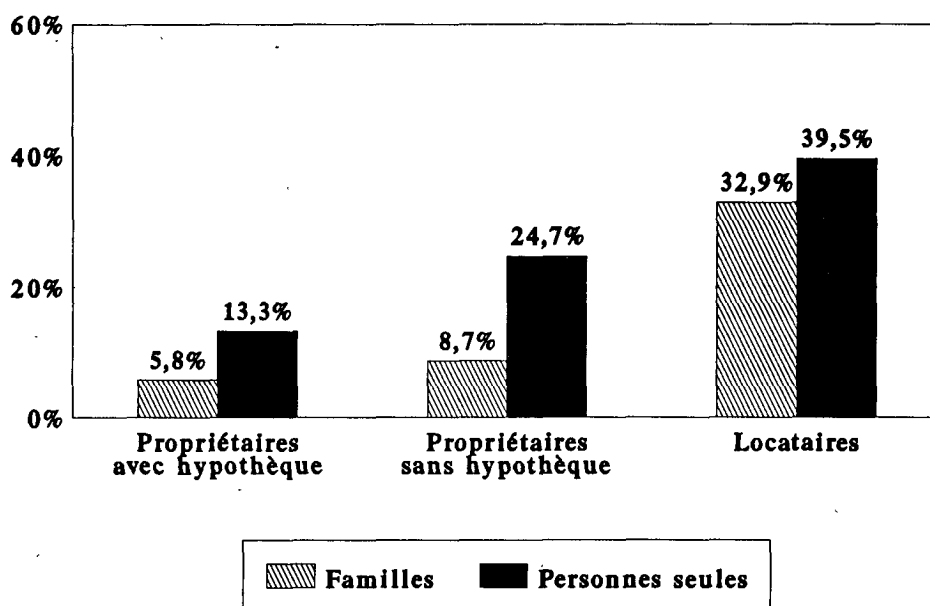
Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leur scolarité risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères célibataires. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

Propriétaires et locataires

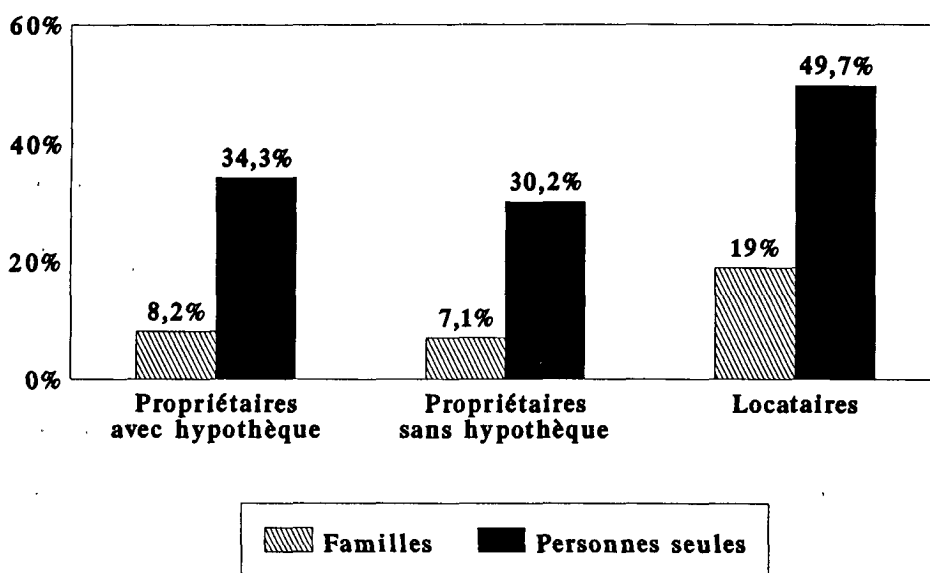
Les statistiques sur la pauvreté et le logement sont recueillies en trois catégories : les propriétaires avec emprunt hypothécaire, les propriétaires sans emprunt hypothécaire et les locataires. Le graphique S donne les taux de pauvreté par type de logement pour les familles et les personnes seules âgées de moins de 65 ans et pour les familles et les personnes seules âgées.

Dans les deux groupes, les taux de pauvreté sont plus élevés pour les personnes seules que pour les familles, et dans le cas des locataires que dans celui des propriétaires, que ces derniers aient contracté ou pas un emprunt hypothécaire. Cependant, on relève, en examinant les deux parties du graphique, certaines différences intéressantes entre les deux groupes d'âge. Dans celui des moins de 65 ans, les taux de pauvreté augmentent quand on passe de la catégorie des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire à celle des propriétaires n'en ayant pas, puis à celle des locataires. Dans le groupe des 65 ans ou plus, la situation est autre, les taux de pauvreté des propriétaires sans emprunt hypothécaire étant inférieurs à ceux des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire.

Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de moins de 65 ans, 1992



Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de 65 ans et plus, 1992

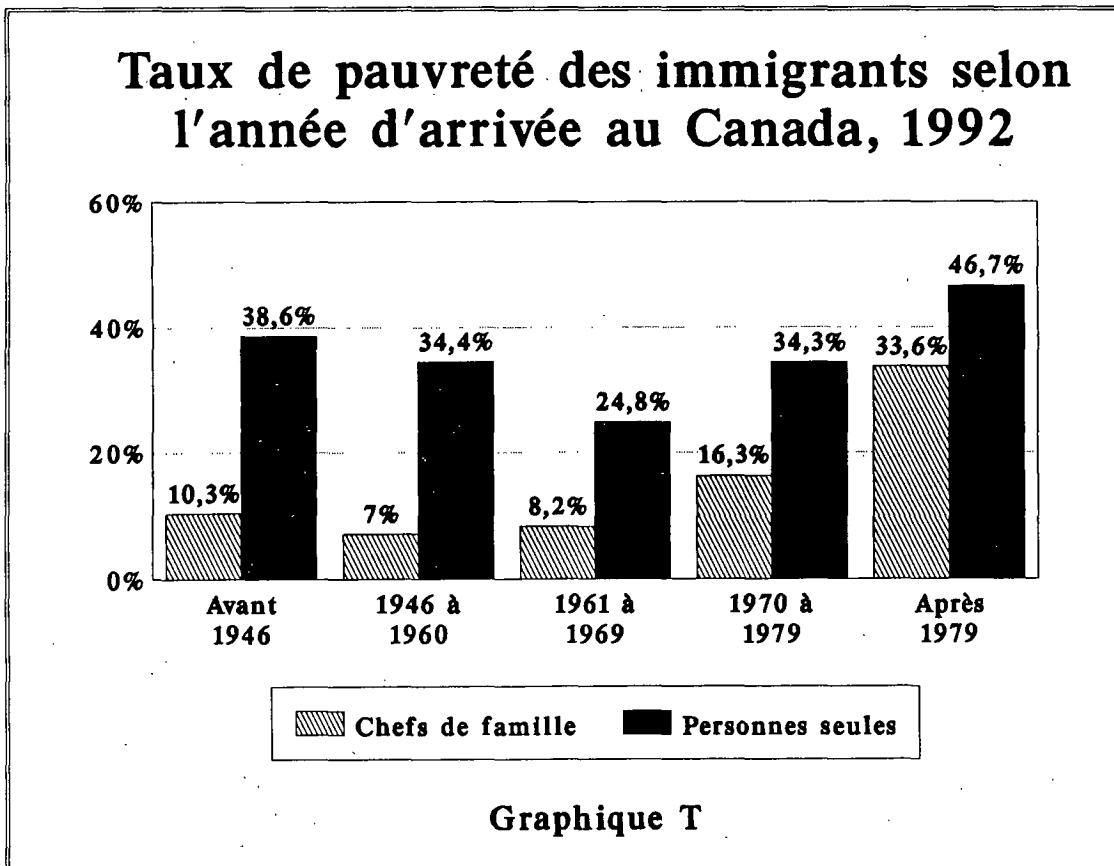


Graphique S

On constate également des différences intéressantes dans la répartition par groupe d'âge des familles et des personnes seules pauvres. Dans le groupe des moins de 65 ans, 64 p. 100 des familles pauvres et 87 p. 100 des personnes seules pauvres sont locataires de leur logement. Dans le groupe des 65 ans ou plus, le pourcentage des locataires tombe à 37 p. 100 pour les familles et à 66 p. 100 pour les personnes seules. Nombreux des autres personnes âgées pauvres sont propriétaires de leur logement et n'ont pas d'emprunt hypothécaire à rembourser. Il est vraisemblable que la plupart de ces personnes âgées ont remboursé leurs emprunts hypothécaires pendant leur vie active, mais qu'elles sont encore pauvres parce que leurs revenus de retraite annuels sont très faibles.

Année d'immigration

Il ne semble pas y avoir de tendance générale dans les statistiques de 1992 relatives à la pauvreté et à l'immigration.

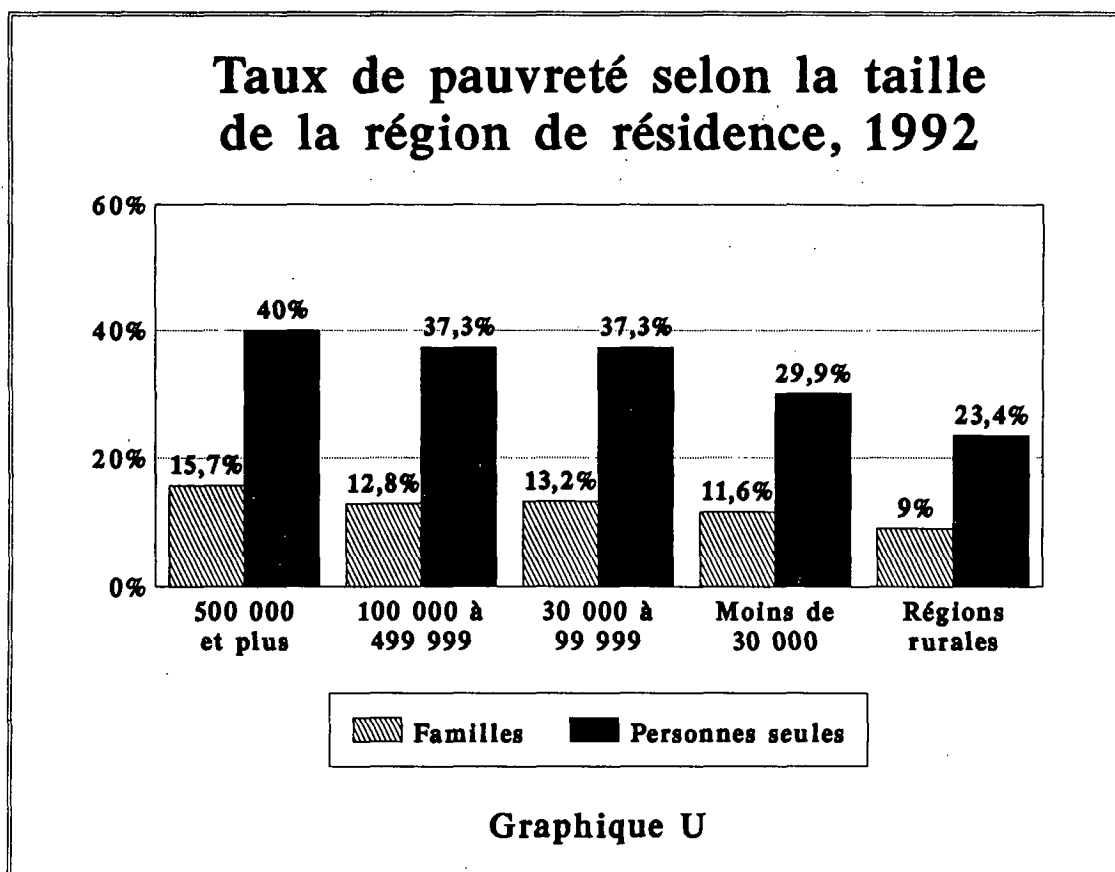


Les taux de pauvreté sont relativement faibles dans les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1970, et relativement élevés pour celles dont le chef est arrivé au Canada dans les années 70 ou plus tard. Parmi les personnes seules, on relève les taux de pauvreté les plus bas chez les immigrants arrivés dans les années 60 et les plus élevés, chez ceux venus après 1979.

En 1992, pour l'ensemble des familles dont les chefs sont des immigrants, le taux de pauvreté est de 16,7 p. 100, et celui de l'ensemble des immigrants seuls, de 36,5 p. 100. Les taux équivalents sont de 12,4 p. 100 dans le groupe des familles dont le chef est canadien de naissance et de 36,1 p. 100 dans le groupe des personnes seules nées au Canada.

Région de résidence

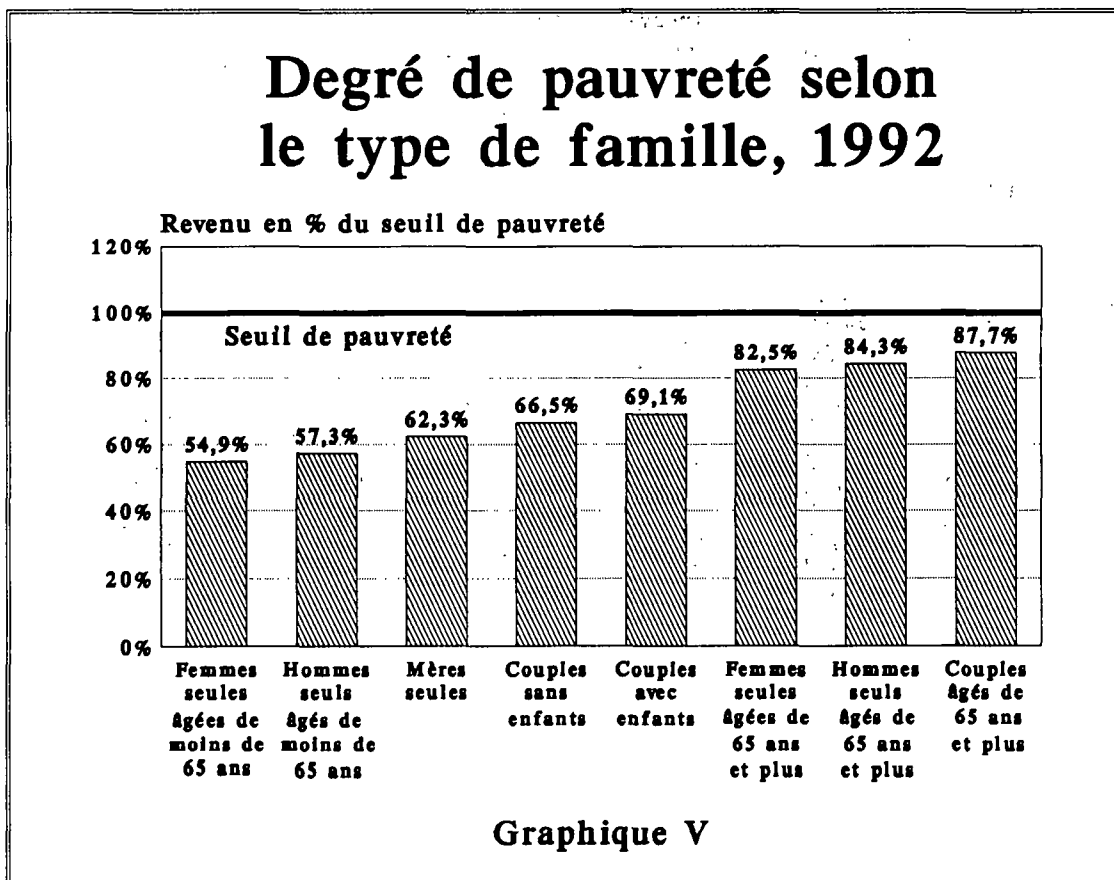
Le graphique U présente la pauvreté parmi les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Les seuils de faible revenu en zone urbaine sont supérieurs à ceux des zones rurales, ce qui explique en partie pourquoi les taux de pauvreté sont nettement plus élevés dans les grandes villes que dans les campagnes.



DEGRÉ DE PAUVRETÉ, ÉCART DE PAUVRETÉ ET QUASI-PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le «degré de pauvreté». Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer l'«écart de pauvreté», afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir tous les Canadiens et Canadiennes de la pauvreté. Enfin, il est utile d'avoir des renseignements sur les «quasi-pauvres», c'est-à-dire sur les gens qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté et qu'une petite baisse de revenu ferait passer en-dessous.

Il existe plusieurs types de statistiques sur le degré de pauvreté. Deux mesures particulièrement utiles présentent le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres en pourcentage du seuil de pauvreté et le degré de pauvreté, en dollars en-dessous du même seuil.



Le graphique V donne les revenus moyens des Canadiens et Canadiennes en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite. En 1992, ce sont les femmes seules de moins de 65 ans qui sont les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 54,9 p. 100 du seuil de pauvreté, les moins pauvres sur ce tableau étant les couples mariés de 65 ans ou plus, dont les revenus moyens équivalent à 87,7 p. 100 du seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 9 indique le degré de pauvreté par type de famille pour les années 1980 et 1992, tous les chiffres étant donnés en dollars de 1992 afin de tenir compte de l'inflation cumulée.

TABLEAU 9		
DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE		
<u>EN DOLLARS CONSTANTS DE 1992 (1980 ET 1992)</u>		
Type de famille	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1980	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1992
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 720 \$	8 538 \$
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 009 \$	8 361 \$
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	6 937 \$	6 265 \$
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans		5 940 \$
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 477 \$	6 078 \$
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	3 861 \$	2 480 \$
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus		2 186 \$
Couples âgés de 65 ans et plus	3 253 \$	2 407 \$

Les huit types de famille présentés au tableau 9 sont classés en commençant par les deux types accusant le plus grand degré de pauvreté en 1980 - à savoir : les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et les couples de moins de 65 ans ayant eux aussi des enfants de moins de 18 ans. L'ordre général est différent lorsque les statistiques sont données en dollars au lieu de pourcentages, parce que les seuils de pauvreté des familles sont beaucoup plus élevés en dollars que ceux des personnes pauvres.

De manière générale, le degré de pauvreté n'a pas énormément varié entre les deux années. On constate une baisse sensible du degré de pauvreté dans tous les types de famille, sauf celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Statistique Canada n'a pas publié de chiffres sur le degré de pauvreté dans les catégories des personnes seules par sexe pour 1980. Cependant, si l'on se fie aux données récentes, il y avait relativement peu de différences entre hommes et femmes en 1980.²

Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles ou de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer «l'écart de pauvreté» total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer tous les Canadiens et Canadiennes au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

En 1992, l'écart de pauvreté approchait les 13,6 milliards de dollars (tableau 10). À eux seuls, quatre types de famille représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des hommes seuls de moins de 65 ans, des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, des femmes seules de moins de 65 ans et des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

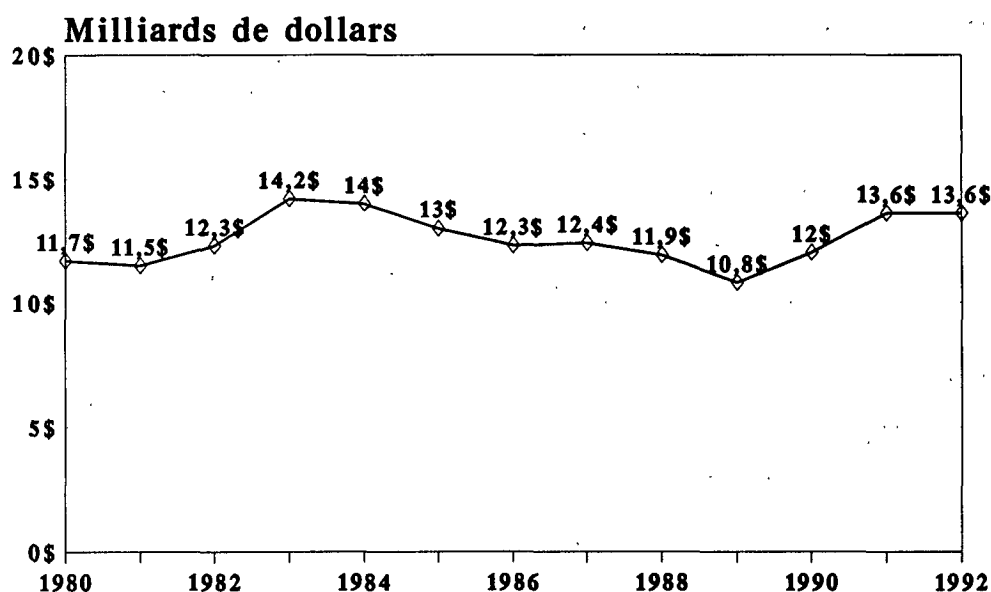
TABLEAU 10

ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1992

Type de famille	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	2 644 000 000 \$	19,5 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 589 000 000 \$	19,1 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	2 573 000 000 \$	19,0 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 518 000 000 \$	18,6 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	837 000 000 \$	6,2 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	795 000 000 \$	5,9 %
Couples âgés de 65 ans et plus	158 000 000 \$	1,2 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	155 000 000 \$	1,1 %
Autres	1 296 000 000 \$	9,6 %
Écart de pauvreté total	13 565 000 000 \$	100,0 %

L'écart de pauvreté canadien a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit au graphique W. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1992 afin de montrer les tendances en tenant compte de l'inflation. L'écart, qui était de 11,7 milliards en 1980, est passé à 14,2 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie, mais il s'est de nouveau creusé en 1990 avec l'arrivée de la récession suivante.

Écart de pauvreté total pour le Canada en dollars constants de 1992



Graphique W

Outre les données sur le degré de pauvreté, Statistique Canada dispose également de chiffres sur la «quasi-pauvreté», c'est-à-dire sur la situation des familles et des personnes seules qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté. En 1992, on dénombrait 1,2 million de personnes seules dont le revenu se situait sous le seuil de pauvreté et 385 000 autres dont le revenu oscillait entre le seuil de pauvreté et 25 p. 100 au-dessus de celui-ci. Côté familles, les chiffres équivalents étaient respectivement de 991 000 et 566 000.

Étant donné le nombre important de Canadiens et Canadiennes qui vivent juste au-dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté, les statistiques pourraient changer de façon spectaculaire en cas d'évolution économique marquée ou de grandes modifications dans la politique gouvernementale. Une forte hausse du chômage risquerait de plonger des centaines de milliers de personnes dans la pauvreté. Par contre, de nettes améliorations dans les programmes

d'assurance-chômage et les régimes de retraite publics se traduiraient probablement par un recul important de celle-ci.

Pour se faire une idée de ces possibilités, le Conseil national du bien-être social a recalculé les taux de pauvreté de 1992 pour les personnes seules et les familles en se fondant sur les scénarios de la meilleure et de la pire éventualité.

Dans celui de la meilleure éventualité, nous avons supposé que tous les pauvres dont le revenu se situait entre 75 p. 100 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté bénéficiaient de hausses de revenu suffisamment importantes pour franchir le seuil de pauvreté. Le nombre des personnes seules pauvres passerait ainsi de 1,2 million à 698 000, et celui des familles pauvres, de 991 000 à 547 000.

Le pire scénario, quant à lui, présuppose que toutes les personnes dont le revenu se situe entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté perdent soudain suffisamment de ce revenu pour tomber dans la pauvreté. Le nombre des personnes seules pauvres passerait de 1,2 million à 1,6 million, et celui des familles pauvres, de 991 000 à près de 1,6 million.

Ni l'un ni l'autre de ces scénarios ne risque de se produire, mais ils illustrent la situation précaire de milliers de gens proches du seuil de pauvreté qui, chaque année, passent au-dessous ou remontent au-dessus. Ainsi, un grand nombre de personnes âgées vivent avec un revenu qui avoisine le seuil de pauvreté et une amélioration, même minime, des programmes publics qui les concernent modifierait sensiblement les taux de pauvreté.

**LES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES
ET LEURS SOURCES DE REVENU**

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 11 donne le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres par type de famille, en 1992, le revenu moyen de tous les Canadiens et Canadiennes par type de famille, et il établit le rapport entre les deux.

TABLEAU 11			
<u>REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1992</u>			
Type de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	7 606 \$	22 931 \$	33 %
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	7 887 \$	26 680 \$	30 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	11 716 \$	17 358 \$	67 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	11 704 \$	21 565 \$	54 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	11 980 \$	55 638 \$	22 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	14 078 \$	24 077 \$	58 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	17 062 \$	60 246 \$	28 %
Couples âgés de 65 ans et plus	17 235 \$	35 589 \$	48 %

Par exemple, en 1992, les femmes seules de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 7 606 \$, alors que les femmes seules de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondues, vivaient en moyenne avec 22 931 \$. Le revenu des pauvres correspondait à 33 p. 100 de celui de toutes les femmes seules de moins de 65 ans.

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes sont parfois frappantes. Par exemple, en 1992, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 17 062 \$ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 60 246 \$, soit trois fois et demi autant, grosso modo.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. En 1992, les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 14 078 \$ seulement, mais le revenu moyen des mères seules était de 24 077 \$, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de toutes les familles avec deux conjoints.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiens et Canadiennes pauvres comptent sur divers programmes publics pour réussir à joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi perçues représentent une part très importante du revenu total.

Le tableau 12 indique le montant moyen de l'aide publique perçue en 1992 par les familles et les personnes seules démunies. Les types de famille sont classés en ordre décroissant par rapport à l'aide perçue, le plus petit montant étant le premier donné. La deuxième colonne indique le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres toutes sources confondues - ce sont les mêmes chiffres qu'au tableau précédent. La troisième colonne donne le pourcentage du revenu total provenant de sources gouvernementales.

En 1992, les divers programmes gouvernementaux destinés à aider les pauvres ont fourni, en moyenne, aux hommes seuls de moins de 65 ans, 50 p. 100 de leur revenu total; aux femmes seules de moins de 65 ans, 53 p. 100 du leur; aux couples de moins de 65 ans sans enfant, 52 p. 100; aux couples de moins de 65 ans ayant des enfants, 45 p. 100; et aux mères seules

de moins de 65 ans ayant des enfants, 72 p. 100. Ils ont apporté aux femmes seules âgées de 65 ans ou plus 90 p. 100 de leur revenu total; aux hommes seuls du même groupe d'âge, 94 p. 100 du leur; et aux couples âgés, 88 p. 100.

<u>TABLEAU 12</u>			
<u>AIDE PUBLIQUE ACCORDÉE AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1992</u>			
Type de famille	Aide publique moyenne	Revenu moyen toutes sources confondues	Aide publique en % du revenu total
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 962 \$	7 887 \$	50 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	4 017 \$	7 606 \$	53 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 277 \$	11 980 \$	52 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 662 \$	17 062 \$	45 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 134 \$	14 078 \$	72 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	10 584 \$	11 716 \$	90 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	10 955 \$	11 704 \$	94 %
Couples âgés de 65 ans et plus	15 225 \$	17 235 \$	88 %

Nous passons maintenant aux sources de revenu à proprement parler des pauvres, en commençant par celles des personnes âgées. La variété des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté parmi eux ont beaucoup diminué parmi ces personnes. La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont payés par le gouvernement fédéral sur les recettes générales. Les

prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec sont payées avec l'argent des cotisations versées par les travailleurs et les employeurs.

Le tableau 13 présente une image plus détaillée de ces sources et d'autres sources de revenu courantes pour les couples de personnes âgées pauvres et pour les hommes et femmes seuls pauvres de 65 ans ou plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par les seuls bénéficiaires. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

TABLEAU 13
SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1992

Source de revenu	Couples pauvres âgés de 65 ans et plus		Hommes seuls pauvres âgés de 65 ans et plus		Femmes seules pauvres âgées de 65 ans et plus	
	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	95 %	11 197 \$	100 %	7 753 \$	100 %	8 077 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	77 %	4 600 \$	69 %	3 606 \$	58 %	3 102 \$
Placements	43 %	1 651 \$	33 %	1 382 \$	37 %	1 729 \$
Suppléments provinciaux	24 %	1 429 \$	25 %	783 \$	31 %	724 \$
Pensions professionnelles	31 %	2 944 \$	21 %	2 472 \$	14 %	2 550 \$
Toutes sources confondues	100 %	17 235 \$	100 %	11 704 \$	100 %	11 716 \$

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti fédéraux. Si l'on n'atteint pas 100 p. 100 pour les couples âgés, c'est probablement parce que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des programmes. En 1992, le montant maximal de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti versés aux couples âgés était de 15 999 \$, et le montant maximal pour une personne âgée seule, de 9 868 \$.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec constituent, en importance, la deuxième source de revenu, 77 p. 100 des couples âgés pauvres, 69 p. 100 des hommes âgés seuls pauvres, et 58 p. 100 des femmes âgées seules pauvres en ayant bénéficié. La prestation de retraite maximale versée par les deux régimes était de 7 633 \$ en 1992, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans ou plus, de 4 608 \$. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

Un tiers au moins des personnes âgées seules ont perçu un revenu de placements, mais les montants touchés sont modestes en moyenne.

Par «suppléments provinciaux», on entend ceux que certaines provinces versent, en plus du supplément du revenu garanti fédéral, aux personnes âgées ayant de faibles revenus. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants perçus sont en moyenne modestes.

Enfin, une assez petite proportion de personnes âgées tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel, et l'on voit au tableau 13 combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, encore que l'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage soient elles aussi importantes. Le tableau 14 donne plus de détails.

TABLEAU 14

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1992

Source de revenu	Hommes seuls		Femmes seules		Couples sans enfant		Couples avec enfants		Mères seules	
	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen perçu par bénéficiaire
Gains	60 %	5 824 \$	54 %	5 938 \$	58 %	7 913 \$	83 %	10 517 \$	43 %	6 933 \$
Bien-être social	42 %	5 500 \$	35 %	5 569 \$	36 %	6 987 \$	34 %	8 165 \$	69 %	9 421 \$
Assurance-chômage	16 %	4 195 \$	10 %	4 322 \$	19 %	4 836 \$	30 %	5 188 \$	14 %	5 007 \$
Placements	14 %	1 539 \$	18 %	1 956 \$	23 %	2 598 \$	22 %	1 637 \$	9 %	1 460 \$
Allocations familiales	—	—	—	—	—	—	97 %	1 042 \$	97 %	898 \$
Crédit d'impôt pour enfants	—	—	—	—	—	—	90 %	1 320 \$	100 %	1 109 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	6 %	5 034 \$	15 %	4 744 \$	20 %	6 059 \$	4 %	4 570 \$	3 %	4 355 \$
Pensions professionnels	1 %	5 460 \$	5 %	4 090 \$	7 %	5 496 \$	—	—	—	—
Revenu de toutes sources	100 %	7 887 \$	100 %	7 606 \$	100 %	11 980 \$	100 %	17 062 \$	100 %	14 078 \$

De manière générale, la récession de 1990-1991 a eu pour effet de faire baisser le pourcentage des pauvres qui gagnaient un salaire et monter celui de ceux qui ont dû recourir à l'assistance sociale. Le pourcentage des gens percevant des prestations d'assurance-chômage a généralement augmenté en 1990 et 1991, mais légèrement diminué en 1992. Il est possible que des bénéficiaires de cette assurance aient épuisé leurs prestations et aient dû se tourner vers l'assistance sociale.

En 1992, les gains représentaient la principale source de revenu pour quatre des cinq types de famille figurant au tableau 14, et la deuxième source en importance des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Ces gains sont déclarés par 60 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 54 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 58 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; 83 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 43 p. 100 des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les 6 933 \$ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à peu près à 35 semaines de 40 heures de travail payées 5 \$ de l'heure ou, grosso modo, à 17 semaines de travail à plein temps à 10 \$ l'heure.

Une part importante de chacun des cinq types de famille a perçu une assistance sociale en 1992. Ont déclaré avoir bénéficié de paiements de l'assistance sociale 42 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 35 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 36 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; 34 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 69 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. À en juger par la moyenne des sommes reçues, nombre d'hommes et de femmes seuls et de familles monoparentales pauvres ont recouru à l'assistance sociale pendant une bonne partie de l'année. En moyenne, les couples pauvres, avec ou sans enfants, semblent avoir dépendu moins longtemps de l'assistance sociale. Comme le Conseil national du bien-être social le signale dans Revenus de bien-être social, 1992, les personnes seules ont pu percevoir des prestations d'assistance sociale provinciales et de programmes connexes allant de 3 048 \$ à 8 186 \$ par an; les parents seuls ayant un enfant, entre 8 304 \$ et 14 817 \$; et les couples avec deux enfants, de 9 318 \$ à 19 765 \$.³

Les prestations d'assurance-chômage ont été mentionnées par 16 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 10 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans;

19 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; 30 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 14 p. 100 des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Comme dans le cas des gains, les sommes moyennes touchées donnent à penser que les familles et les personnes seules pauvres ont perçu des prestations d'assurance-chômage pendant assez longtemps. En 1992, l'assurance-chômage a versé aux bénéficiaires 60 p. 100 de leur salaire normal, à concurrence de 426 \$ par semaine.

Un assez petit pourcentage de familles et de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté ont touché des revenus de placements.

La plupart des familles pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans ont touché du gouvernement fédéral des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfants. Pour une raison inexplicée, le pourcentage des familles touchant ces prestations est souvent inférieur à 100 p. 100. En 1992, dans la plupart des régions du Canada, les allocations familiales s'élevaient à 419 \$ par enfant de moins de 18 ans.⁴ Le montant maximal des crédits d'impôt pour enfants reçu pendant l'année 1992 était de 807 \$ pour un enfant de moins de 7 ans et de 596 \$ pour tout enfant âgé de 7 à 17 ans. À partir de 1993, les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant ont été remplacés par la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarés par 15 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 20 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfant; et par de beaucoup plus petits pourcentages de personnes appartenant aux trois autres types de famille. L'Enquête sur les finances des consommateurs ne précise pas le type de prestation, mais il peut s'agir de personnes de 60 à 64 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité.

De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de pensions privés ont pu percevoir des pensions de retraite, rentes de survivant ou de pensions d'invalidité.

Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada d'examiner les dossiers d'enquête pour voir précisément combien de mères seules pauvres ayant des enfants de moins de 18 ans ont fait état de paiement au titre d'une pension alimentaire pour elles-mêmes

ou pour leurs enfants dans les sources de revenu diverses. La recherche a révélé que seules 14 p. 100 ont signalé un revenu «autre» comprenant une pension alimentaire, et le montant de cet autre revenu déclaré par les bénéficiaires était seulement de 4 719 \$ en moyenne.

Le taux de pauvreté chez les familles monoparentales dirigées par des femmes qui ont dit qu'elles recevaient une pension alimentaire pour elles-mêmes ou leurs enfants était de 41,9 p. 100, comparativement à 62,3 p. 100 chez les autres familles monoparentales dirigées par des femmes ayant des enfants de moins de 18 ans.

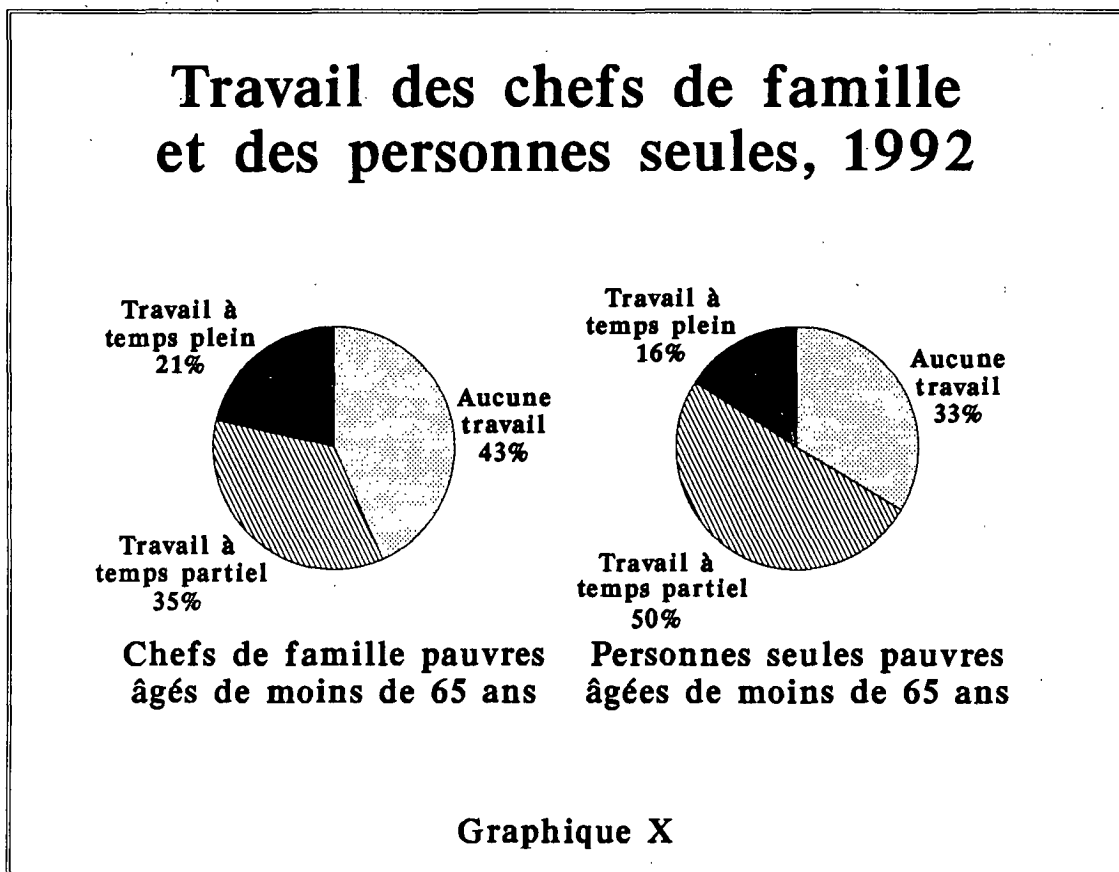
Les données indiquent également que les bénéficiaires de paiements de soutien ont moins tendance à compter sur l'assistance sociale. Quelques 54 p. 100 des familles pauvres qui ont fait état d'une pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants ont bénéficié de l'assistance sociale au cours de 1992; les prestations reçues s'élevaient à 7 816 \$ en moyenne. Quant aux familles pauvres qui n'ont pas déclaré de pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants, 71,4 p. 100 ont compté sur l'assistance sociale et reçu en moyenne 9 617 \$ en prestations.

EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

Les petits salariés

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée, mais les chercheurs ne s'entendent pas sur sa définition exacte. Certains réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à plein temps pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.⁵

Le graphique X présente une ventilation des chefs de famille et des personnes seules vivant dans la pauvreté qui ont travaillé à plein temps, à temps partiel ou qui n'ont occupé aucun emploi rémunéré en 1992. Dans ces calculs, Statistique Canada a exclu les chefs de famille et les personnes seules de 65 ans ou plus, ainsi que les personnes plus jeunes qui ont signalé une incapacité de travail permanente.



Par travail à plein temps, on entend que la personne travaille pendant au moins 49 semaines au cours de l'année et que la semaine de travail normale compte au moins 30 heures. Par travail à temps partiel, on entend que la personne travaille moins de 49 semaines dans l'année ou moins de 30 heures par semaine.

Dans l'ensemble, 21 p. 100 des chefs de famille pauvres de moins de 65 ans ont travaillé à plein temps en 1992; 35 p. 100 ont travaillé à temps partiel; et les 43 p. 100 restants n'ont pas travaillé du tout. Parmi les personnes pauvres seules de moins de 65 ans, 16 p. 100 ont travaillé à plein temps; 50 p. 100, à temps partiel; et les autres 33 p. 100, pas du tout.

Ces chiffres traduisent une détérioration des conditions de l'emploi depuis la publication du Profil de la pauvreté, 1980-1990, probablement due à la récession et à ses conséquences. En 1990, 27 p. 100 des chefs de famille pauvres travaillaient à plein temps; 40 p. 100, à temps partiel; et 33 p. 100, pas du tout. Les données équivalentes de 1990 pour les personnes pauvres vivant seules étaient 19 p. 100 à plein temps, 54 p. 100 à temps partiel et 27 p. 100 pas du tout.

Il existe une autre définition des «petits salariés», à savoir les familles et personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

Le tableau 15 ventile les petits salariés par type de famille, selon cette deuxième définition. Comme le graphique X, il exclut les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les personnes inaptes au travail de façon permanente.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour une bonne part des quatre types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 51 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 46 p. 100 des femmes seules pauvres, 45 p. 100 des couples pauvres sans enfant et 64 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules étaient l'exception à la règle. En effet, seulement 19 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient la moitié de leur revenu ou plus d'un salaire.

TABLEAU 15
FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS
POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1992

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres*	381 000	360 000	118 000	290 000	296 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	194 000	166 000	53 000	185 000	56 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	51 %	46 %	45 %	64 %	19 %
Gains annuels moyens	7 216 \$	7 208 \$	10 202 \$	12 735 \$	11 781 \$
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	1 163 \$	957 \$	2 135 \$	4 638 \$	4 348 \$
Revenu total moyen	8 379 \$	8 165 \$	12 237 \$	17 373 \$	16 129 \$
Gains en pourcentage du revenu total	86 %	88 %	83 %	73 %	73 %

* Le tableau exclut les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les personnes inaptes au travail de façon permanente.

La partie inférieure du tableau 15 indique le revenu moyen des petits salariés et l'importance de leur salaire. Les gains moyens des hommes et des femmes seuls, par exemple, équivalaient à 36 semaines de travail de 40 heures, à 5 \$ l'heure. Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

Le tableau donne également à penser que peu de familles ou de personnes seules travaillant dépendaient beaucoup de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou les prestations familiales fédérales.

Bien que les chiffres soient limités aux pauvres dont le salaire représentait au moins la moitié du revenu total, la dernière ligne du tableau montre qu'une part beaucoup plus importante du revenu total provient normalement des salaires. Ceux-ci représentaient, en moyenne, de 73 p. 100 à 88 p. 100 du revenu total des différents types de famille.

Les enfants

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents, et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 16 donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1992. La catégorie «enfants pauvres tous types de familles» comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de famille nommés. Par exemple, le nombre national total, 1 218 000 enfants pauvres, comprend 65 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivent dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans ou plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

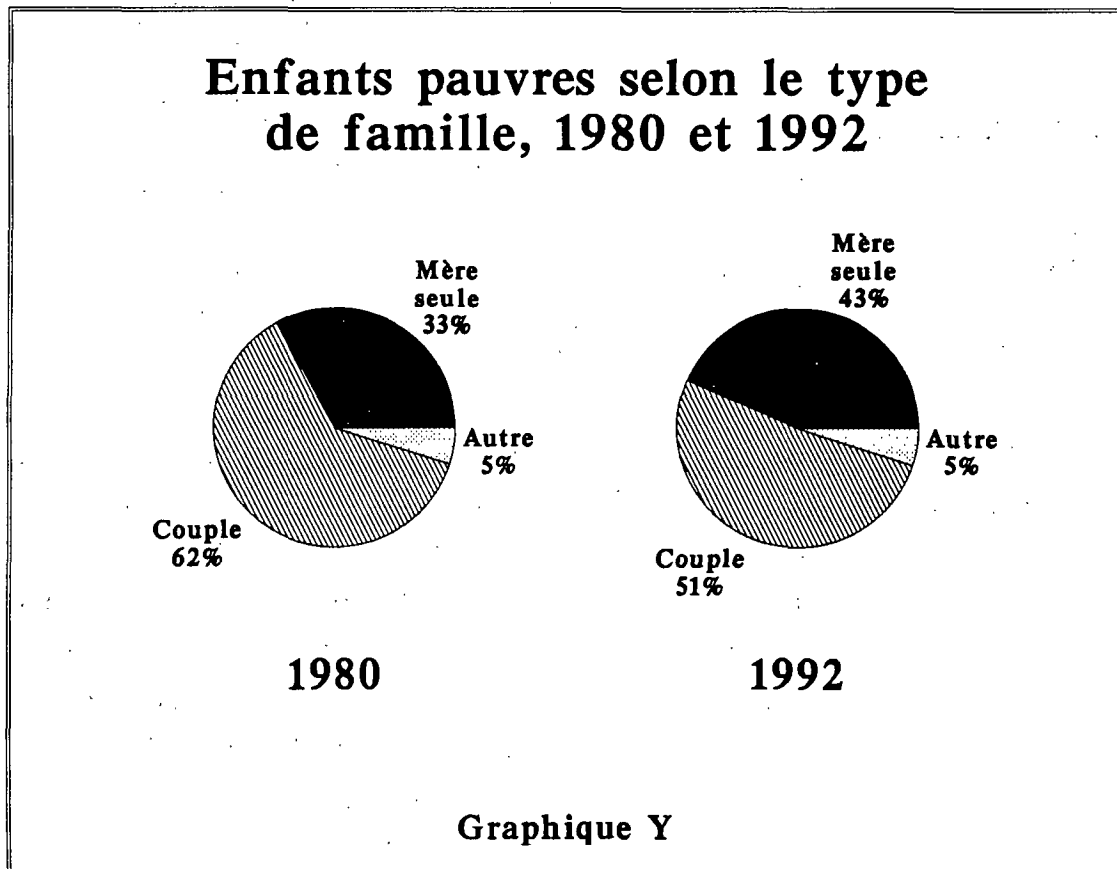
TABLEAU 16
ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1992

	Enfants pauvres tous types de famille		Enfants pauvres famille biparentale moins de 65 ans		Enfants pauvres mères seules moins de 65 ans	
	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants
Terre-Neuve	25,4 %	39 000	20,3 %	28 000	73,0 %	10 000
Île-du-Prince-Édouard	12,9 %	5 000	8,2 %	3 000	47,1 %	2 000
Nouvelle-Écosse	19,7 %	41 000	10,0 %	17 000	70,4 %	22 000
Nouveau-Brunswick	15,5 %	27 000	8,9 %	14 000	72,8 %	12 000
Québec	17,5 %	293 000	9,5 %	131 000	67,0 %	152 000
Ontario	15,8 %	387 000	9,4 %	193 000	54,2 %	170 000
Manitoba	22,4 %	60 000	18,1 %	42 000	64,0 %	16 000
Saskatchewan	21,7 %	58 000	15,7 %	35 000	64,0 %	20 000
Alberta	23,3 %	162 000	14,6 %	83 000	69,4 %	67 000
Colombie-Britannique	18,7 %	146 000	12,3 %	80 000	54,7 %	57 000
Canada	18,2 %	1 218 000	11,2 %	626 000	61,2 %	528 000

En 1992, 18,2 p. 100 des jeunes Canadiens de moins de 18 ans étaient pauvres. C'est dans l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relève le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 12,9 p. 100, et à Terre-Neuve que l'on trouve le plus fort, soit 25,4 p. 100. Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 11,2 p. 100, et les taux provinciaux allaient de 8,2 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 20,3 p. 100 à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement sont extrêmement forts. Le taux national est de 61,2 p. 100, soit 47,1 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard pour le taux le plus bas et 72,8 p. 100 et 73 p. 100 au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, respectivement, pour les taux les plus forts.

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 16 montre que ce n'est pas le cas partout au Canada. En 1992, 626 000 enfants pauvres vivaient dans une famille biparentale, tandis que 528 000 autres vivaient dans une famille monoparentale ayant une femme à sa tête. Les deux provinces faisant exception à la norme étaient la Nouvelle-Écosse et le Québec. Les enfants pauvres vivant avec leur mère seulement y étaient plus nombreux que ceux élevés par leurs deux parents, soit 22 000 contre 17 000 dans la première province et 152 000 contre 131 000 dans la seconde.

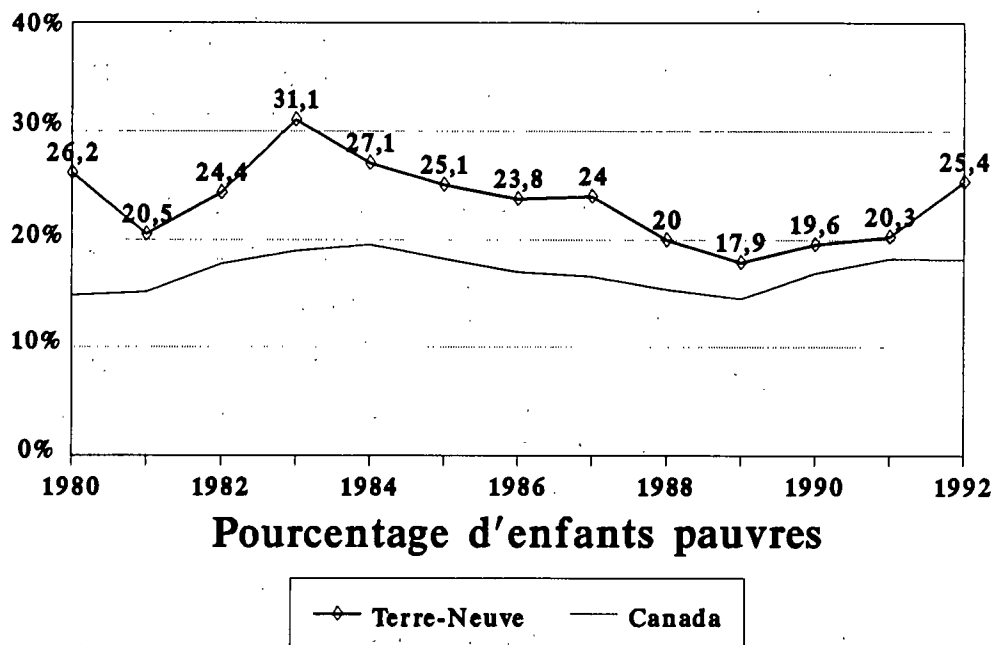
Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit au graphique Y, en 1980, 33 p. 100 des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1992, ces chiffres sont passés à 43 p. 100 et 51 p. 100 respectivement.



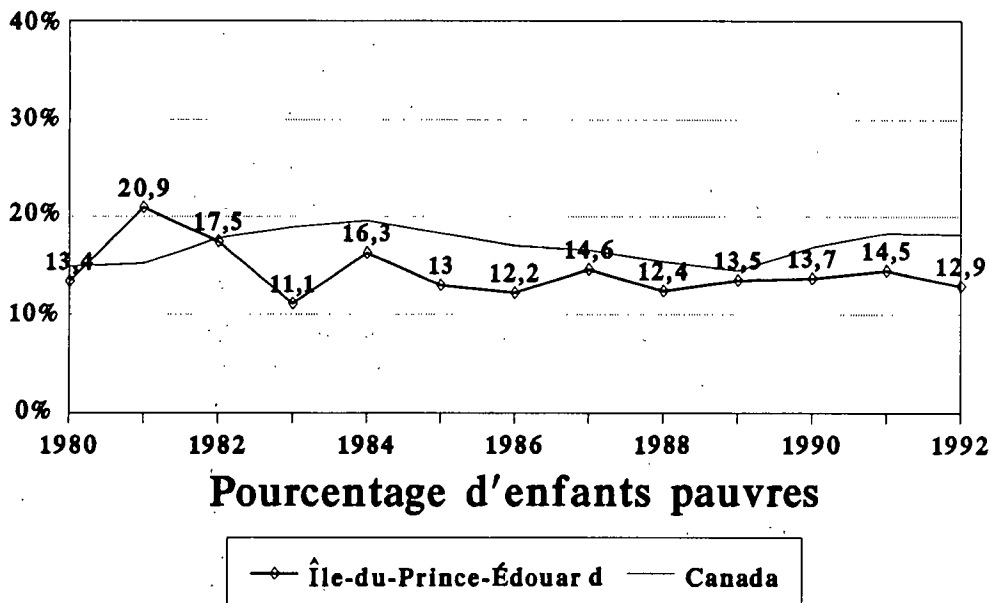
Les graphiques des cinq pages suivantes illustrent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants. Chacun donne les taux d'ensemble de la pauvreté touchant les enfants de 1980 à 1992. À des fins de comparaison, chaque graphique est assorti d'une courbe sans pourcentage qui représente l'évolution du taux de pauvreté chez les enfants au niveau national.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario affichent des taux de pauvreté inférieurs à la moyenne pendant presque toute la période considérée. Quant à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan, leurs taux sont généralement supérieurs à la moyenne. Ceux de l'Alberta ont commencé à dépasser la moyenne à la fin des années 80 et ils étaient à leur plus fort en 1992 avec 23,3 p. 100. Ceux du Nouveau-Brunswick sont inférieurs à la moyenne depuis 1991 et, en 1992, ils sont au plus bas pour la province, avec 15,5 p. 100.

Terre-Neuve

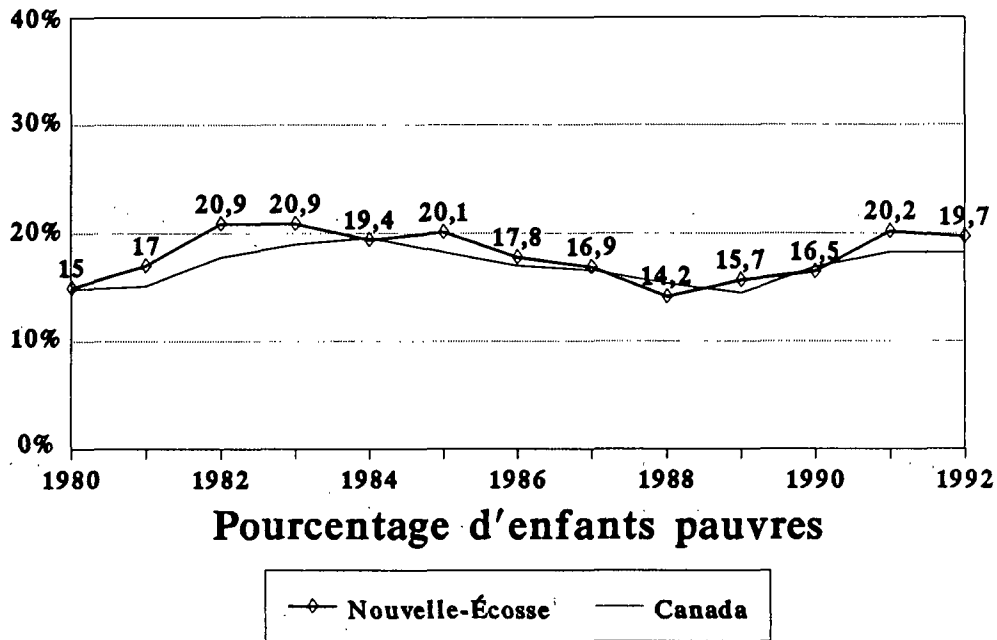


Île-du-Prince-Édouard

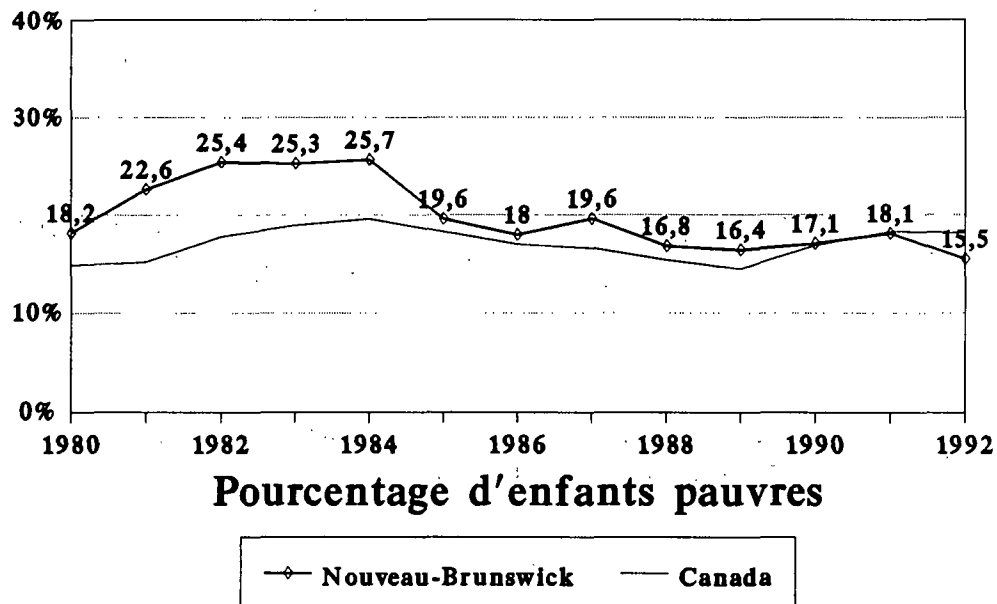


Graphique Z

Nouvelle-Écosse

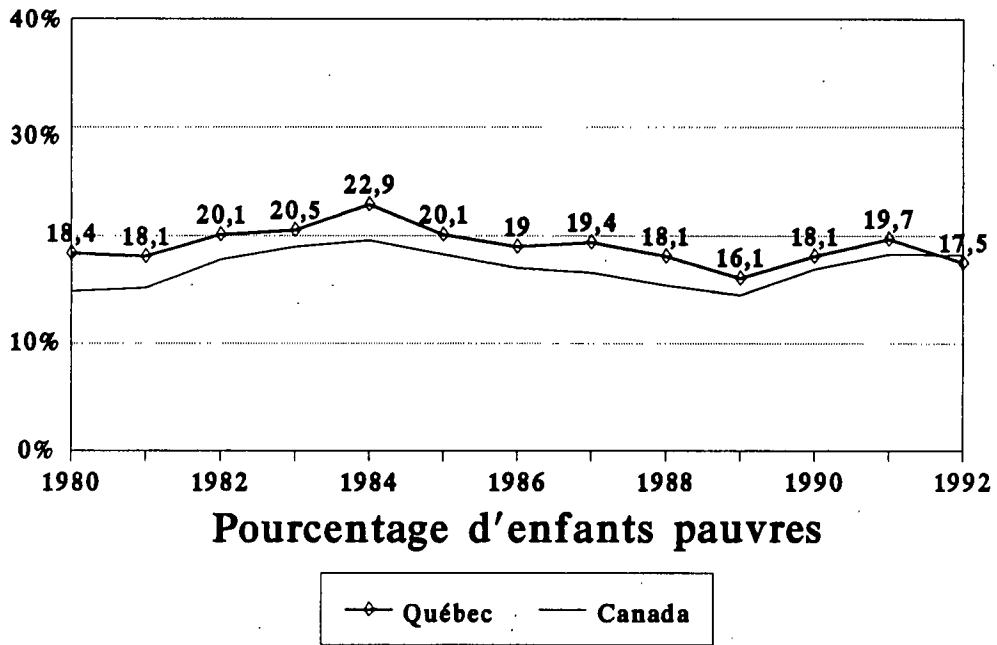


Nouveau-Brunswick

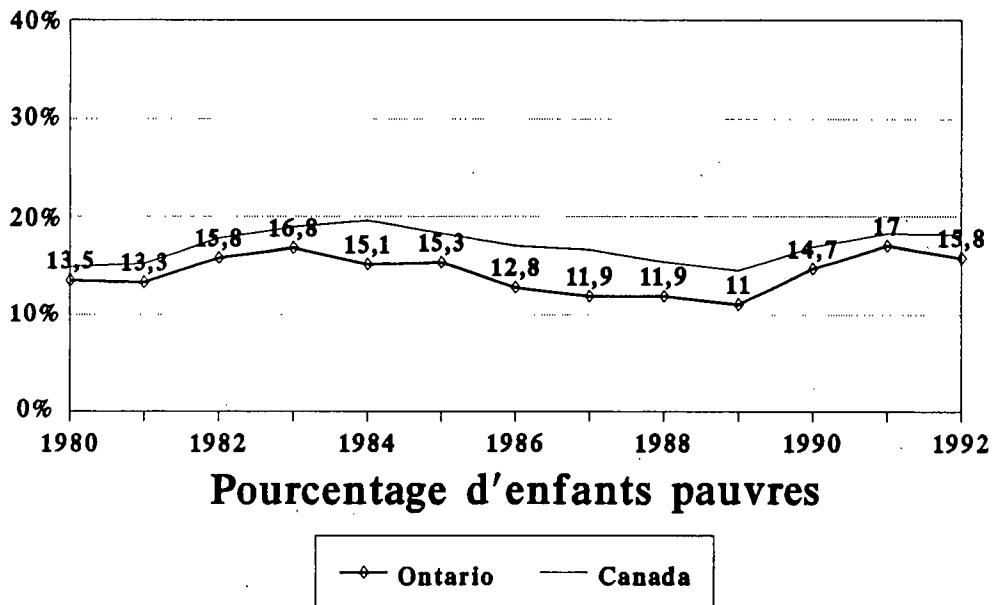


Graphique AA

Québec

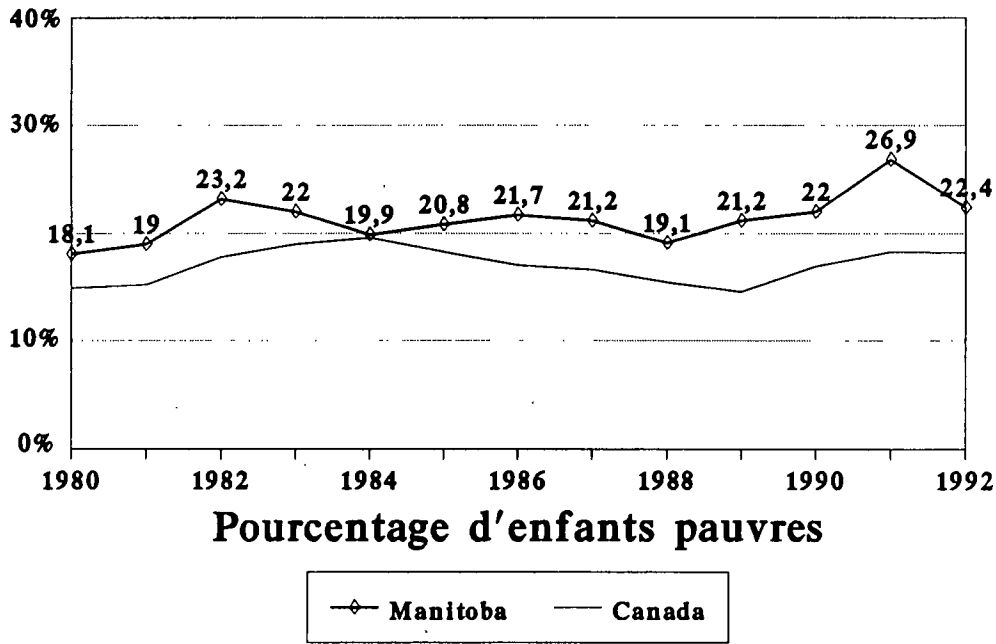


Ontario

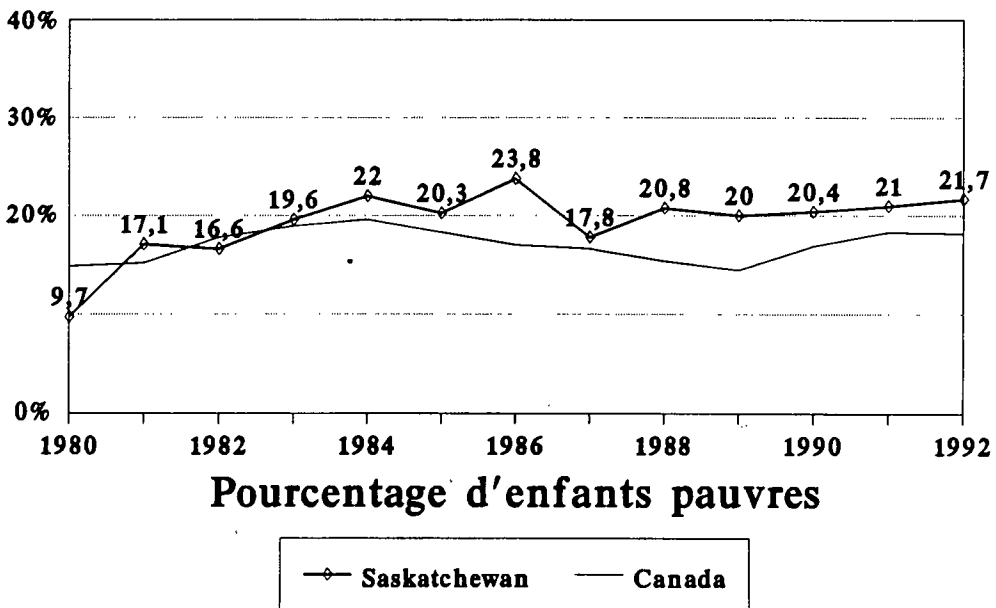


Graphique AB

Manitoba

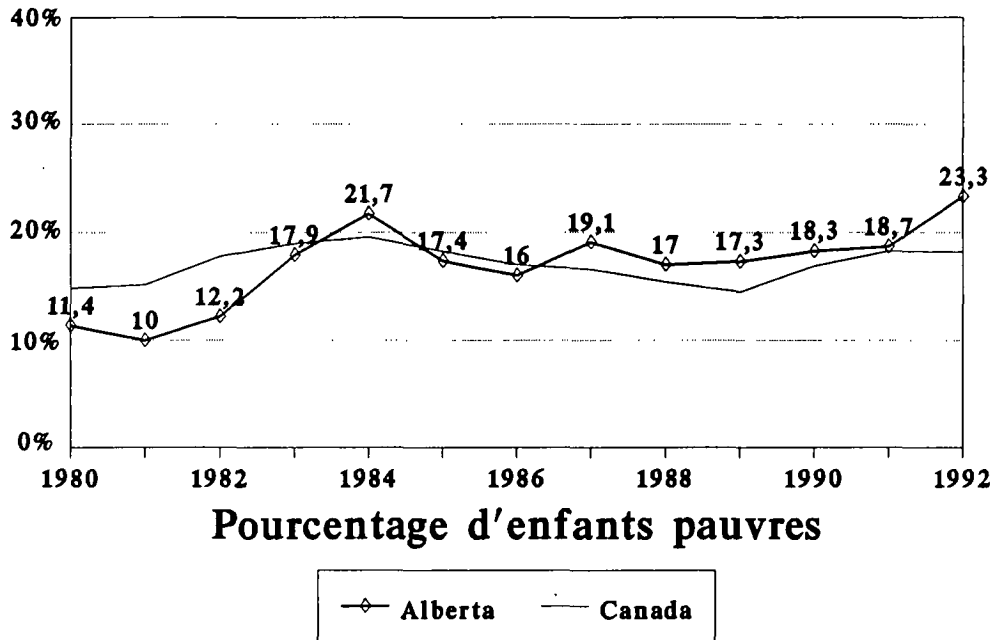


Saskatchewan

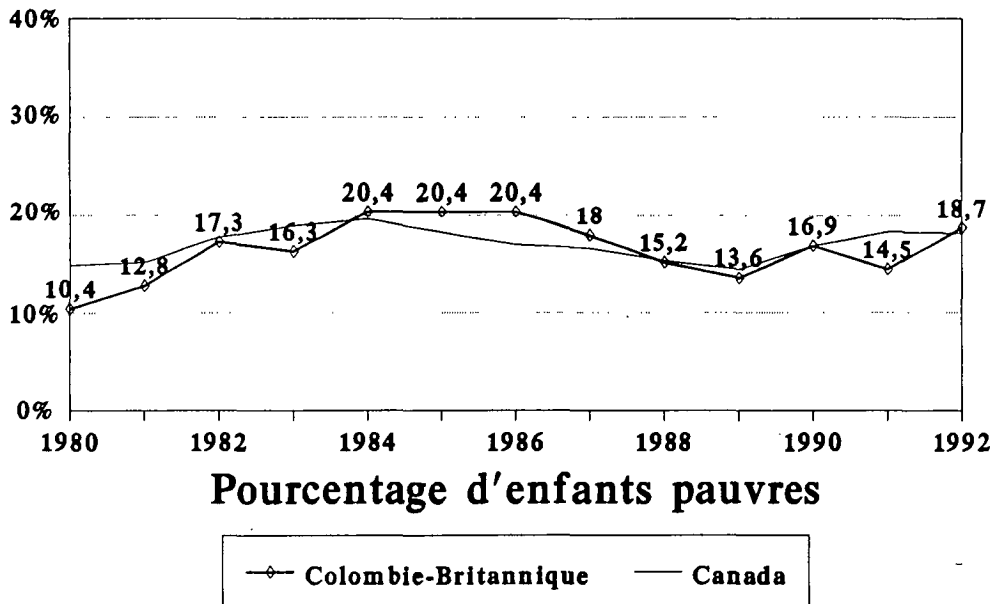


Graphique AC

Alberta



Colombie-Britannique



Graphique AD

Les femmes

Comme nous l'avons vu plus tôt, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 17 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans ou plus de 1980 à 1992, et le rapport entre les taux des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

TABLEAU 17					
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ					
<u>CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS</u>					
	Femmes adultes		Hommes adultes		Rapport entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes
	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	
1980	18,0 %	1 565 000	12,7 %	1 058 000	1,42
1981	17,8 %	1 567 000	12,6 %	1 063 000	1,40
1982	18,1 %	1 624 000	13,6 %	1 160 000	1,33
1983	20,1 %	1 836 000	15,4 %	1 334 000	1,30
1984	19,7 %	1 817 000	14,9 %	1 304 000	1,31
1985	18,8 %	1 754 000	14,0 %	1 240 000	1,34
1986	17,7 %	1 677 000	13,4 %	1 197 000	1,31
1987	17,4 %	1 673 000	12,9 %	1 176 000	1,34
1988	17,1 %	1 664 000	11,7 %	1 081 000	1,46
1989	15,5 %	1 534 000	10,7 %	1 001 000	1,45
1990	16,2 %	1 622 000	11,3 %	1 079 000	1,43
1991	17,3 %	1 767 000	12,7 %	1 234 000	1,36
1992	17,4 %	1 804 000	13,1 %	1 289 000	1,33

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. 100 parmi les femmes adultes, de 12,7 p. 100 parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1992, ces taux s'élevaient respectivement à 17,4 p. 100 et 13,1 p. 100, ce qui donnait un rapport de 1,33 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais le rapport change peu.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules âgées de 65 ans ou plus, et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1992, le taux de pauvreté pour le premier type nommé était de 37,6 p. 100, comparé à 31,7 p. 100 pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 45,2 p. 100 pour les femmes et de 29,2 p. 100 pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, il était de 58,4 p. 100 en 1992, soit beaucoup plus élevé que ceux correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et épouses sont identiques dans tous ces cas.

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner le rôle que jouent les femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1992 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté

hypothétiques des familles en l'absence du revenu féminin. Les résultats sont présentés au tableau 18.

En 1992, le taux réel de pauvreté dans l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans était de 9 p. 100, et le nombre total des familles vivant dans la pauvreté, de 473 000. Si l'on enlève les gains des épouses, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de pauvreté passe à 19,3 p. 100 et le nombre de familles pauvres fait plus que doubler, puisqu'il passe à 1 016 000.

TABLEAU 18		
LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES À DEUX CONJOINTS ÂGÉS DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1992		
	Pourcentage des familles qui étaient pauvres en 1992	Pourcentage des familles qui auraient été pauvres sans les gains de l'épouse
Terre-Neuve	14,3 %	21,3 %
Île-du-Prince-Édouard	5,8 %	15,0 %
Nouvelle-Écosse	8,5 %	17,5 %
Nouveau-Brunswick	7,7 %	15,1 %
Québec	9,7 %	21,4 %
Ontario	7,5 %	17,4 %
Manitoba	11,4 %	24,8 %
Saskatchewan	11,2 %	23,3 %
Alberta	10,9 %	22,5 %
Colombie-Britannique	9,1 %	16,5 %
Canada	9,0 %	19,3 %

Les tendances sont plus ou moins les mêmes dans l'ensemble du pays. Si les épouses n'avaient pas occupé d'emploi rémunéré en 1992, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été beaucoup plus élevés dans toutes les provinces.

Les personnes âgées

Les taux de pauvreté parmi les personnes âgées ont fortement reculé dans toutes les provinces, conformément à la tendance nationale décrite plus tôt dans le présent rapport, et parfois, l'ampleur de ce recul est presque stupéfiant. Dans la plupart des cas, on a atteint en 1992 des records ou presque à la baisse. Cependant, il reste des différences importantes dans le degré de pauvreté des personnes âgées selon les provinces.

Le tableau 19 présente les taux de pauvreté des hommes et des femmes âgés dans chaque province en 1980 et en 1992, ainsi que la baisse enregistrée entre les deux années, exprimée en pourcentage. Dans la plupart des provinces, la baisse est plus marquée pour les hommes que pour les femmes.

En 1992, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan avaient les taux de pauvreté les plus faibles pour ce qui est des hommes âgés (5,4 p. 100), et le Québec, les plus élevés (19,4 p. 100). L'Île-du-Prince-Édouard avait le taux le plus faible pour ce qui est des femmes âgées (11,9 p. 100), et le Québec, le plus élevé (32,3 p. 100).

Au fil des ans, les taux de pauvreté parmi les hommes et les femmes âgés se sont maintenus nettement en-dessous de la moyenne nationale dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Saskatchewan, mais bien au-dessus au Québec. Le fait que le Québec ne verse pas aux personnes âgées à faible revenu un supplément du revenu qui compléterait le supplément de revenu garanti fédéral constitue l'une des explications possibles aux forts taux enregistrés dans cette province. Cependant, les taux de pauvreté sont relativement faibles parmi les personnes âgées habitant au Nouveau-Brunswick; or, cette province ne verse pas non plus de supplément de revenu à ses personnes âgées pauvres.

TABLEAU 19
TAUX DE PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES SELON LA PROVINCE

	Hommes			Femmes		
	1980	1992	% changement	1980	1992	% changement
Terre-Neuve	27,6	18,1	- 34 %	36,9	23,1	- 37 %
Île-du-Prince-Édouard	33,7	6,4	- 81 %	52,7	11,9	- 77 %
Nouvelle-Écosse	22,8	7,6	- 67 %	31,5	25,1	- 20 %
Nouveau-Brunswick	22,1	5,4	- 76 %	34,2	16,5	- 52 %
Québec	33,7	19,4	- 42 %	46,2	32,3	- 30 %
Ontario	24,0	7,6	- 68 %	34,3	18,9	- 45 %
Manitoba	23,8	16,3	- 32 %	41,2	24,4	- 41 %
Saskatchewan	28,1	5,4	- 81 %	49,0	13,4	- 73 %
Alberta	25,2	15,8	- 37 %	38,8	26,0	- 38 %
Colombie-Britannique	29,6	14,8	- 50 %	32,7	21,7	- 34 %
Canada	27,3	12,4	- 55 %	38,4	23,3	- 39 %

RENVOIS

1. La même méthode a été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement a été estimées à 34,7 p. 100 du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
2. Statistique Canada publiait en mai 1992 des données détaillées sur le degré de pauvreté dans une monographie intitulée Tableaux des SFR/MFR, Revenu déficitaire/Surplus, 1980-1990.
3. Ces plages sont tirées du tableau 5 de Revenus de bien-être social 1992. On y retrouve les prestations provinciales de bien-être social et d'autres prestations provinciales. Les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants et les crédits de taxe de vente du gouvernement fédéral ne sont pas inclus.
4. À la demande du Québec et de l'Alberta, le gouvernement fédéral a prévu des taux d'allocations familiales différents dans ces provinces. En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
5. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Ross, David P. et E. Richard Shillington, Données de base sur la pauvreté au Canada — 1989 (Ottawa/Montréal, Conseil canadien de Développement social, 1989). On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Gunderson, Morley et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990).

ANNEXE

SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1993					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	15 452	13 572	13 259	12 087	10 520
2	20 945	18 398	17 973	16 383	14 261
3	26 624	23 385	22 844	20 824	18 126
4	30 655	26 922	26 302	23 977	20 869
5	33 492	29 416	28 737	26 196	22 801
6	36 356	31 928	31 192	28 434	24 749
7 et plus	39 101	34 343	33 551	30 585	26 620

SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS DE 1994 PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL*					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	15 576	13 681	13 365	12 184	10 604
2	21 113	18 545	18 117	16 514	14 375
3	26 837	23 572	23 027	20 991	18 271
4	30 900	27 137	26 512	24 169	21 036
5	33 760	29 651	28 967	26 406	22 983
6	36 647	32 183	31 442	28 661	24 947
7 et plus	39 414	34 618	33 819	30 830	26 833

* préparés sur un taux d'inflation estimatif de 0,8 p. cent tel que prévu dans le budget de 1994

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Ils sont d'anciens ou d'actuels assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité de revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'assistance judiciaire/les services juridiques.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, Room 1876, Jeanne Mance Building, Ottawa K1A 0K9.